



## **Conseil du développement industriel**

### **Trente-cinquième session**

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

### **Cadre de programmation à moyen terme 2010-2013**

## **Développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement**

### **Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013**

#### **Propositions exhaustives du Directeur général**

#### **Additif**

En application des décisions GC.2/Dec.23 et GC.6/Dec.10 de la Conférence générale, ce document présente des propositions exhaustives pour le cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013.

## **Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Contexte et principales caractéristiques . . . . .	1-12	3
B. Analyse de la situation et des tendances . . . . .	13-55	8
B.1 Introduction . . . . .	13-14	8
B.2 Tendances du développement industriel . . . . .	15-20	8
B.3 Défis mondiaux . . . . .	21-43	9
B.3.1 Pauvreté et inégalité . . . . .	22-26	10
B.3.2 Mondialisation déséquilibrée . . . . .	27-35	11

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



	B.3.3 Dégradation de l'environnement et changements climatiques.....	36-43	13
	Évolution du système multilatéral pour le développement et structure		
B.4	mondiale de l'aide.....	44-51	15
B.5	Partenariats pour le développement.....	52-55	18
C.	Cadre régissant les résultats du programme.....	56-208	19
C.1	Introduction.....	56-58	19
C.2	Objectif de développement.....	59	19
C.3	Priorités thématiques et impact escompté.....	60	20
C.4	Résultats escomptés au niveau des pays.....	61	20
C.5	Éléments de programme thématiques.....	62	23
	C.5.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives.....	63-94	23
	C.5.2 Renforcement des capacités commerciales.....	95-111	31
	C.5.3 Environnement et énergie.....	112-134	36
	C.5.4 Programmes transversaux.....	135-160	41
C.6	Programmes régionaux.....	161	47
	C.6.1 Programme régional pour l'Afrique.....	162-170	48
	C.6.2 Programme régional pour la région des pays arabes.....	171-182	51
	C.6.3 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique.....	183-190	53
	C.6.4 Programme régional pour l'Europe et les nouveaux États indépendants ..	191-198	55
	C.6.5 Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	199-208	57
D.	Cadre régissant la gestion du programme.....	209-238	59
D.1	Objectif de gestion et valeurs pratiquées par le personnel.....	211-212	60
	Développement des ressources humaines et intégration de la dimension		
D.2	femmes.....	213-218	61
D.3	Mobilisation des ressources.....	219-227	62
D.4	Rôle des bureaux extérieurs et mobilité du personnel.....	228-232	64
D.5	Remise à plat des processus.....	233-237	65
D.6	Achats.....	238	66
E.	Mesures que le Conseil pourrait prendre.....	239	66
Annexe	Liste des abréviations et acronymes.....		67

## A. Contexte et principales caractéristiques

1. Conformément à la décision GC.2/Dec.23 de la Conférence générale, telle qu'amendée par la décision GC.6/Dec.10, et au vu du document IDB.35/8-PBC.24/8, on trouvera dans le présent document les propositions du Directeur général relatives au cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013.

2. Dans le contexte de la série de chocs qui frappent le système international, et qui ne cessent de s'amplifier- situation qualifiée fort à propos de triple crise: alimentaire, énergétique et financière – les objectifs de développement convenus au niveau international, consacrés dans la Déclaration du Millénaire, restent la structure de référence pour l'action collective. Dans un monde désormais planétaire où les économies sont interdépendantes et où les problématiques sont toutes liées, les défis que pose le changement appellent une coopération internationale accrue. Dans l'avenir prévisible, la coopération multilatérale pour le développement restera donc axée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans le domaine de la coopération pour le développement industriel, les principaux défis à relever seront l'éradication de la pauvreté, la répartition des bienfaits de la mondialisation et la sauvegarde de l'environnement. Le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 représente la réponse de l'ONUDI à ces défis, au niveau des programmes et de la gestion.

3. Avec la transition des services programmatiques et procédures administratives de l'ONUDI vers une approche intégralement basée sur les résultats, le cadre de programmation représente un écart important par rapport aux documents précédents ayant trait à ce cadre. Le nouveau format retenu pour le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 a été conçu pour être un outil souple de mise en œuvre des décisions et résolutions des organes directeurs de l'ONUDI, ainsi que des décisions pertinentes des organismes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Il vise également à donner une vue d'ensemble des priorités programmatiques de l'Organisation et de ses modalités d'exécution pour la période 2010-2013.

4. Conformément aux principes sous-tendant l'idée d'un cadre de programmation à moyen terme renouvelable de quatre ans et mis à jour tous les deux ans, le cadre de programmation pour la période 2010-2013 ici présenté est axé sur la continuité, la cohérence et l'amélioration des programmes. Ainsi, la structure fondamentale du programme pour tout ce qui concerne l'organisation et la planification de programmes d'appui plus spécifiques pour la période 2010-2013 continuera de reposer sur les trois priorités thématiques arrêtées par l'ONUDI (réduction de la pauvreté grâce aux activités productives, renforcement des capacités commerciales, environnement et énergie). Dans le cadre de cette structure, de nouvelles initiatives vont être lancées pour répondre aux changements dans l'environnement opérationnel de l'Organisation et aux besoins des États Membres en matière de développement.

5. La présentation du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 compte également un certain nombre d'importantes innovations structurelles visant à insister davantage sur les résultats et à renforcer la pertinence de l'action à l'occasion de l'établissement du programme et des budgets pour l'exercice biennal. Il s'agit de créer des liens systématiques et harmonieux entre, d'une part, les

priorités à moyen terme et, d'autre part, les programmes de travail de l'exercice biennal.

6. Les principaux traits novateurs du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 sont résumés comme suit:

a) Pour la première fois, le nouveau cadre de programmation à moyen terme est assorti d'un objectif de développement incontournable liant de manière explicite le développement industriel et les trois priorités thématiques – le développement industriel visant à réduire la pauvreté; la mondialisation inclusive; la sauvegarde de l'environnement. L'objectif de développement constitue le contexte dans le cadre duquel l'ONUDI à l'intention d'exécuter le mandat que lui ont confié les États Membres et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

b) Le document commence par faire une analyse de la situation et de son évolution (chapitre B), qui constitue un fondement analytique solide pour les priorités programmatiques thématiques et régionales. Sont plus spécifiquement soulignées les tendances fortes de la pauvreté, du commerce, de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique. Sont également soulignées l'évolution récente de la structure de l'aide au développement et les incidences sur le plan des partenariats stratégiques.

c) La structure et la composition des éléments de programme thématiques (chapitre C.5) ont été pleinement alignés avec ceux figurant dans les futurs programmes et budgets pour la période 2010-2011. Puisque le cadre de programmation à moyen terme précédent ne prévoyait pas d'éléments de programme, cette nouvelle présentation non seulement confèrera au nouveau cadre de programmation une plus grande spécificité, mais encore facilitera le processus d'établissement du programme de travail biennal directement à partir du cadre de programmation.

d) Par ailleurs, le nombre d'éléments de programme thématiques inscrits dans le cadre de programmation à moyen terme a été beaucoup rationalisé. Par rapport au programme et aux budgets pour la période 2008-2009 (document GC.12/8), le nombre total de ces éléments a été réduit de 21 à 12. On en attend un cadre de programmation plus rationnel, bénéficiant d'un plus grand nombre de synergies, et doté d'une cohérence accrue sur le fond et de plus fortes incitations pour que le personnel de l'ONUDI travaille ensemble en vue d'un plus fort impact collectif.

e) Conformément aux principes et à la pratique de la gestion axée sur les résultats, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 introduit en outre un ensemble d'aboutissements mesurables au niveau des politiques générales et des institutions, qu'il conviendrait d'atteindre à l'échelle régionale et nationale. Ces aboutissements dépassent les effets immédiats des interventions de l'ONUDI et relèvent généralement des États, car, en dernière instance, ce sont eux qui s'approprient et dirigent le processus de développement. La mise en place de ces aboutissements est censée guider la conception, le développement et la mise en œuvre des programmes et projets dans l'optique d'atteindre les résultats à moyen terme désirés. Les six aboutissements retenus au niveau des politiques générales et des institutions sont directement liés aux trois priorités thématiques et seront repris dans le programme et les budgets pour la période 2010-2011, et ce pour remplacer la

structure fragmentée dans laquelle s'inscrivaient les résultats escomptés dans les documents de programme et de budget pour la période 2008-2009.

f) L'identification d'indicateurs de performance pertinents viendra compléter la nouvelle approche consistant à formuler un ensemble d'aboutissements tant général qu'institutionnel. Les aboutissements et les indicateurs sont ensuite regroupés et intégrés dans une matrice de l'ONUDI qui récapitule les résultats (voir page 20).

g) Le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 présente des programmes distincts pour chacune des cinq régions de l'ONUDI (Afrique, région des pays arabes, Asie et Pacifique, Europe et nouveaux États indépendants, et Amérique latine et Caraïbes). Chaque programme régional présente les principaux défis à relever et les stratégies mises en place par l'ONUDI pour y apporter des réponses stratégiques.

h) Le cadre de gestion du programme (chapitre D) fait le point des fonctions d'appui essentielles requises pour l'exécution efficace et efficiente du programme. Il présente une déclaration succincte de l'objectif de gestion primordial de l'ONUDI et des valeurs fondamentales régissant le travail du personnel à tous les niveaux. Il fait également le point des principales initiatives et évolutions prévues pour la période à l'étude. Il souligne notamment les étapes proposées pour renforcer l'efficacité de l'action de l'ONUDI grâce à une remise à plat des processus et à d'autres mesures visant à intensifier le processus de décentralisation et à renforcer le rôle effectif des bureaux extérieurs.

7. Dans le contexte des traits novateurs présentés plus haut, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 continue de mettre en valeur nombre des interventions programmatiques bien établies de l'ONUDI dans le cadre des trois priorités thématiques. Les interventions proposées visent à promouvoir des liens se renforçant les uns les autres entre les fonctions d'analyse, d'établissement de normes, de convocation et de coopération technique de l'Organisation et à fournir aux décideurs des secteurs public et privé des conseils en matière de stratégie et de politique générale (d'où l'accent sur les résultats de politique générale dans le cadre de chaque priorité thématique).

8. De plus, au cours de la période 2010-2013, un certain nombre d'améliorations programmatiques sont envisagées spécifiquement dans les domaines suivants:

- a) La coopération Sud-Sud;
- b) L'emploi des jeunes;
- c) Les femmes dans le développement industriel et l'autonomisation économique des femmes;
- d) La production moins polluante et les industries écoefficaces et à faible intensité de carbone;
- e) L'accès à l'énergie et l'énergie pour les pauvres;
- f) Les partenariats avec les institutions financières internationales; et
- g) Le renforcement des capacités industrielles par le biais de l'amélioration des compétences industrielles et du développement des ressources humaines dans le secteur industriel.

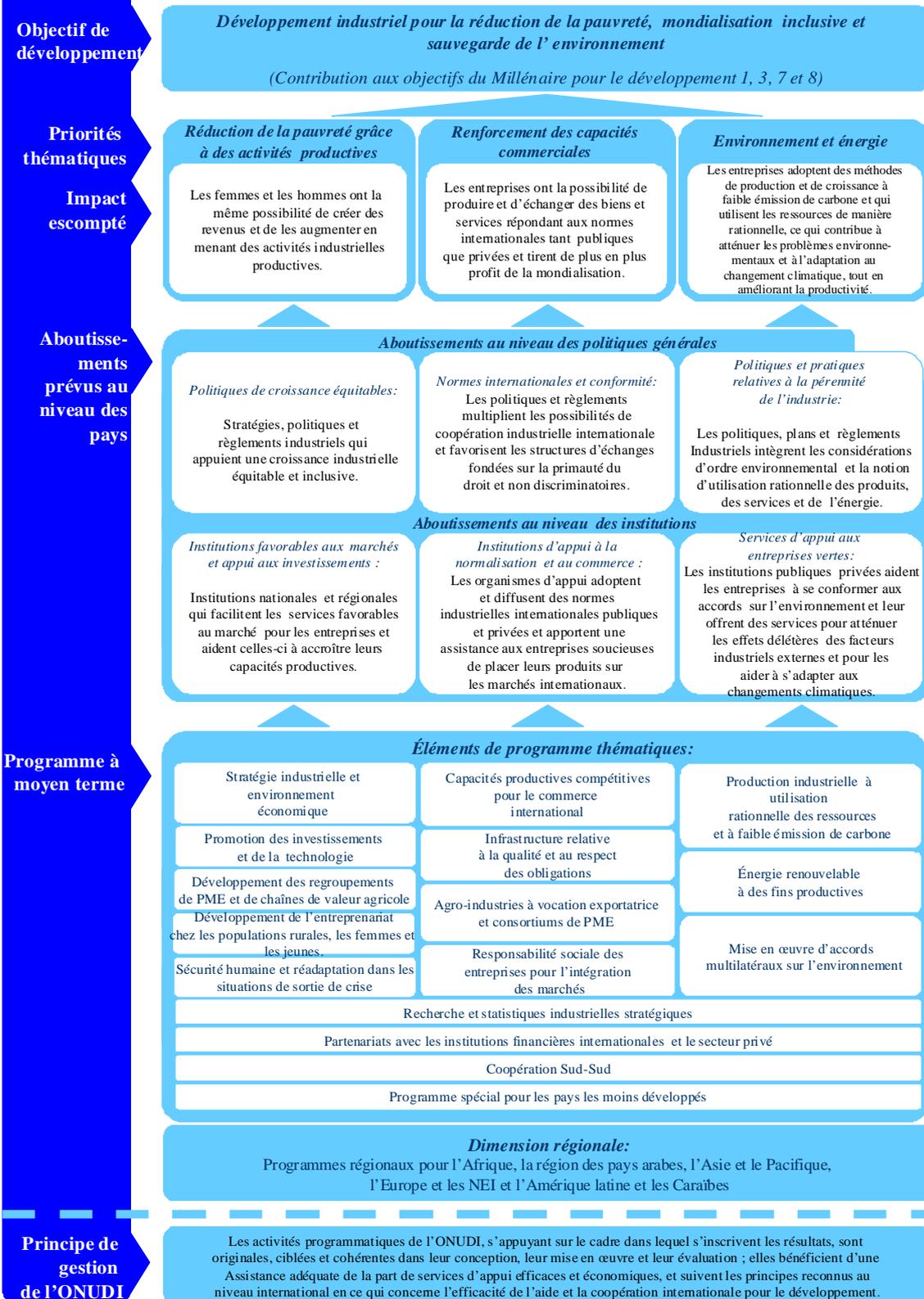
9. Si certaines de ces améliorations programmatiques relèvent d'éléments de programmes clairement identifiés, d'autres sont plutôt de nature transversale (l'autonomisation des femmes, par exemple) et devront orienter le développement et la mise en œuvre des programmes dans des domaines plus nombreux.

10. L'intérêt constant que l'ONUDI porte au renforcement de partenariats stratégiques avec des organismes des Nations Unies et d'autres dans le but d'intensifier les synergies et de renforcer l'impact de ses programmes et activités constitue l'un des éléments primordiaux de la stratégie de mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. Une importance toute particulière va être accordée aux efforts proactifs déployés en permanence pour atteindre une plus grande cohérence au niveau du système, au Siège comme dans les bureaux extérieurs. L'ONUDI va en outre coopérer de manière plus étroite avec tous les organismes du système des Nations Unies œuvrant dans le secteur du développement, en particulier avec ceux dont le mandat est complémentaire du sien, et ce en vue de renforcer sa capacité de répondre aux besoins croissants de ses États Membres.

11. D'une manière générale, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 a pour vocation de créer pour l'Organisation un cadre intégral et cohérent lui permettant de répondre efficacement aux défis que représentent les mutations rapides de l'environnement dans lequel s'inscrit le développement industriel. Il s'y efforce en veillant à la mise en place des systèmes d'appui requis pour permettre l'exécution de résultats mesurables dans le domaine du développement, et ce d'une manière qui utilise au mieux les moyens que les États Membres lui confient.

12. Une représentation du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 figure sous forme de graphique à la page 6.

# Cadre programmatique à moyen terme de l'ONUDI (2010-2013)



## **B. Analyse de la situation et des tendances**

### **B.1 Introduction**

13. Dans sa résolution 61/215 de 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme que l'industrialisation constitue un facteur essentiel pour la croissance économique soutenue, le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement de même que dans les pays en transition, ainsi que pour la création d'emplois productifs et de revenus et l'intégration sociale, notamment la participation des femmes au développement. Il est de plus souligné que le renforcement de la capacité de production et le développement industriel jouent un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

14. La réalisation des OMD, au premier plan desquels figure l'atténuation de la pauvreté, constitue l'objectif primordial de l'ONUDI. Dans le contexte mondialisé d'aujourd'hui, le développement industriel reste un puissant outil pour faire progresser le bien-être de l'humanité et favoriser l'intérêt commun représenté par les OMD.

### **B.2 Tendances du développement industriel**

15. Au cours des décennies écoulées, le rythme et la structure de l'évolution de l'économie mondiale ont créé un environnement de plus en plus complexe pour le développement industriel. L'internationalisation de la production industrielle, des échanges, des investissements et de la technologie progresse à rythme sans précédent tout en étant inégal, d'où un écart industriel qui va croissant et des disparités qui se creusent entre les pays développés et les pays en développement, mais aussi entre les pays en développement eux-mêmes. Les pays en développement représentent désormais environ un quart de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) grâce à la croissance remarquable enregistrée en Asie de l'Est et du Sud, notamment en Chine et en Inde. Dans le même temps, la part de la VAM mondiale représentée par l'Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, continue de stagner pour ne représenter qu'environ un quart de 1 %, alors que les pays en transition et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont vu tomber de moitié leurs parts respectives dans la production industrielle mondiale, pour en représenter légèrement plus de 3 %.

16. Dans les pays en développement, la croissance de la production manufacturière s'est accompagnée d'une augmentation de la part des échanges mondiaux de produits manufacturés. Ces pays représentent en effet désormais environ un tiers des échanges mondiaux de produits manufacturés, par rapport à 12 % dans les années 1980. Si une part importante de cette croissance est imputable aux échanges entre pays en développement et pays développés, depuis quelques années on constate une croissance régulière des échanges Sud-Sud, s'agissant tant des produits de base que des produits manufacturés.

17. Une nouvelle tendance à l'interdépendance mondiale se dessine, le long d'un double axe Nord-Sud et Sud-Sud. Avec cette nouvelle structure, il n'est désormais plus possible de voir dans le "monde en développement" un groupe homogène. Non plus est-il possible de penser l'industrialisation d'un pays comme un processus purement interne. Les industries manufacturières sont désormais intégrées au niveau

mondial, et prennent la direction des pays en développement à un rythme qui s'accélère de plus en plus. Le centre manufacturier du monde se déplace de plus en plus vers l'Asie de l'Est, et notamment en Chine. La division de la production manufacturière entre pays en développement en fonction des groupes de revenu est particulièrement révélatrice. En 2007, la Chine à elle seule dépassait tous les pays nouvellement industrialisés pris ensemble pour la VAM. Une diminution de la part de la production manufacturière est manifeste dans tous les autres groupes de pays en développement, et plus encore dans les pays les moins avancés (PAM).

18. Dans le même temps, malgré les efforts considérables déployés pour atteindre les OMD, la pauvreté reste prévalente dans de nombreuses régions du monde. Si certaines régions et certains pays ont beaucoup fait pour atteindre ces objectifs, les progrès restent inégaux. En Afrique subsaharienne, les déficits prévus dans le cadre de l'objectif visant à réduire de moitié la pauvreté avant 2015 sont très préoccupants. Les changements climatiques et le niveau des prix de l'énergie et des produits alimentaires exacerbent les difficultés rencontrées par de nombreux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. En raison de l'impact des prix élevés des produits alimentaires, du pétrole et d'autres produits de base depuis début 2007, le produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays africains a diminué de trois à 10 %. Les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie sur les termes de l'échange dépassent 10 % du PIB pour plus de quinze pays en développement.

19. Sur cette toile de fond, une approche axée sur la croissance est d'autant plus urgente que les troubles économiques et financiers récents ont souligné l'interdépendance économique mondiale et que la triple crise alimentaire, énergétique et financière a affecté la stabilité économique tant des pays en développement que des pays développés. Pour les millions qui vivent à la marge entre subsistance et famine, les prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie peuvent en effet menacer leur survie même. Il se peut également que la crise financière entraîne un ralentissement économique au niveau mondial, susceptible de faire diminuer la demande d'exportations originaires des pays en développement, réduire les investissements étrangers directs et freiner le financement du développement des pays pauvres. En de telles circonstances, il serait difficile d'éviter une contraction de l'activité économique des pays en développement, ce qui risquerait de compromettre les avantages durement acquis dans le cadre des OMD.

20. L'accroissement de la coopération internationale et la multiplication des actions coordonnées s'imposent manifestement pour résoudre efficacement cette combinaison sans précédent de crises – crise alimentaire, crise énergétique, crise financière – auquel le monde d'aujourd'hui est confronté. Dans une économie mondiale intégrée, la coopération pour le développement industriel est de toute évidence un élément clef de cette riposte internationale.

### **B.3 Défis mondiaux**

21. Au-delà des crises du moment – crises alimentaire, énergétique, financière, liées entre elles – il existe trois gros défis qu'il convient de relever si l'on veut continuer d'avancer pour atteindre les buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire. En tout premier lieu, l'élimination de la pauvreté. En deuxième lieu, il convient de répartir les bienfaits de la mondialisation et de faire en sorte que les pauvres puissent bénéficier de celle-ci. Le troisième défi consiste à gérer la

transition vers un développement durable à faible consommation de carbone. Tout au long de la période couvrant le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, l'ONUDI va axer ses programmes et activités sur l'aide aux États Membres dans l'optique de relever ces trois gros défis. L'ONUDI insistera sur les mesures spécifiques figurant dans la Déclaration sur la vision stratégique à long terme pour la période 2005-2015 (telle qu'adoptée dans la résolution GC.11/Res.4).

### **B.3.1 Pauvreté et inégalité**

22. L'éradication de la pauvreté reste le défi central du monde d'aujourd'hui. Cet objectif continue de mobiliser la communauté internationale, dont les efforts collectifs ont un impact sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté. En même temps que le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté extrême continue de diminuer à l'échelle mondiale, ce succès masque la lenteur et l'inégalité des progrès dans certains pays, y compris dans une bonne part de l'Afrique subsaharienne. En effet, comme on l'a relevé ci-dessus, il semblerait désormais que plusieurs pays ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. L'augmentation récente du prix des produits alimentaires et du combustible a contraint à la pauvreté un nombre de personnes estimé à 100 millions de personnes, qui vivent essentiellement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

23. Il existe de nombreuses orientations préconisées pour réduire la pauvreté, mais c'est la croissance économique rapide et durable, soutenue par une industrialisation menée par le secteur privé qui s'est avérée la solution la plus efficace. Plus de 300 millions de personnes sont sorties de la pauvreté en Asie de l'Est et du Sud-Est au cours de la décennie écoulée grâce à une croissance économique rapide. Au cœur même de cette réduction impressionnante de la pauvreté: le développement des capacités industrielles productives et la création d'emplois productifs pour les pauvres, femmes et hommes.

24. Dans la plupart des pays, c'est le secteur privé qui assure directement plus des trois quarts du PIB. C'est le principal moteur de développement industriel dans pratiquement tous les pays – et à travers l'évolution des types de production internationale, de l'investissement et du commerce – il détermine le processus de mondialisation économique. Un secteur privé dynamique – tirant partie de la force combinée des grandes, moyennes et petites entreprises et des liens qui existent entre elles – est une condition préalable pour promouvoir le dynamisme économique, accroître la productivité, transférer et diffuser de nouvelles technologies industrielles, rester compétitif et contribuer au développement de l'entreprenariat et, en définitive, réduire la pauvreté.

25. Dans de nombreux pays en développement, surtout les moins développés, une part disproportionnée de la production industrielle est le fait d'un groupe relativement petit de très grandes entreprises, appartenant le plus souvent à l'État, à des investisseurs étrangers ou à quelques entrepreneurs locaux fortunés. Souvent, ces entreprises n'ont que très peu de liens avec les autres secteurs de l'économie. Pour la plupart d'entre eux, la main-d'œuvre non agricole est employée – il peut aussi s'agir de travailleurs indépendants – dans un grand nombre de micro-entreprises ou de petites entreprises, dont beaucoup sont dans le secteur informel de l'économie. Relativement peu de ces entreprises sont susceptibles de s'agrandir ou

de devenir compétitives dans l'économie nationale et sur les marchés internationaux.

26. Pour relever ce défi, des stratégies favorables aux pauvres et des stratégies de croissance inclusive s'imposent pour supprimer les obstacles au niveau des orientations politiques et des règlements qui freinent les initiatives des entrepreneurs locaux, pour renforcer les capacités des entrepreneurs et donner accès au financement, au savoir-faire technique et à l'information sur les marchés. Les stratégies de croissance visant la réduction de la pauvreté devraient donc s'efforcer de soutenir le développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises pour qu'elles deviennent dynamiques, novatrices et axées sur la croissance et donc capables d'être concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux. Ce type de stratégies aide en effet à créer les conditions nécessaires à une croissance économique durable en mobilisant les atouts sous-utilisés de l'économie et en renforçant leur potentiel d'augmentation de la productivité. L'objectif doit être d'aider les pauvres à sortir de la pauvreté tout en jetant les bases du développement d'une économie moderne et industrialisée.

### **B.3.2 Mondialisation déséquilibrée**

27. La mondialisation est désormais le trait caractéristique dominant de l'économie mondiale et devrait vraisemblablement préserver cette place dans les années à venir. S'il est établi depuis un certain temps que les échanges sont au cœur des stratégies de développement industriel, la cible fixée au titre de l'OMD 8 concernant les partenariats mondiaux vise principalement à mettre en place un système commercial ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Cela étant, l'expérience montre que la mondialisation et la libéralisation des investissements et des régimes commerciaux qui l'accompagnent ne suffisent pas en soi pour garantir que le gros du monde en développement tirera avantage des marchés mondiaux et parviendra à une croissance économique rapide.

28. Les pays en développement continuent d'être confrontés à d'importantes distorsions et n'ont pas été en mesure de tirer pleinement parti des mesures limitées prises par les pays industrialisés pour ouvrir leurs marchés. Bien que le commerce mondial se soit développé sensiblement ces dernières décennies, et en dépit du fait que les pays en développement donnent désormais plus systématiquement la priorité au commerce et à ses liens avec la pauvreté dans leurs stratégies nationales de développement, le volume des exportations des pays les moins avancés dépasse à peine son volume de 1995. Cette situation s'explique en partie par les obstacles au commerce qui continuent d'empêcher un grand nombre de pays en développement d'accéder aux marchés dans des secteurs porteurs. La conclusion heureuse d'un accord commercial, correspondant aux intentions de l'OMD 8 permettrait dans une grande mesure aux pays en développement de s'intégrer comme il conviendrait dans l'économie mondiale.

29. Il ne suffit pourtant pas d'ouvrir l'économie aux échanges. Le lien entre libéralisation des échanges, accroissement des échanges des pays en développement et réduction de la pauvreté n'est pas automatique. Le commerce peut créer des possibilités de croissance économique favorable aux pauvres en encourageant des activités productives, l'expansion et la diversification des sources d'emplois dans les pays en développement, mais il ne garantit pas que l'accroissement des exportations entraînera une croissance économique inclusive. Dans les pays les

moins avancés en particulier, la base de la production ou des exportations est étroite et repose dans une trop large mesure sur les produits de base. Les exportateurs qui cherchent à exporter de nouveaux produits et à pénétrer de nouveaux marchés n'ont peut-être pas accès aux services d'information juridique et commerciale et à l'assistance technique nécessaire pour développer leurs produits et accéder à ces marchés. Nombre de pays n'ont pas d'infrastructure d'appui, à la fois physique – dont les transports et les communications – et institutionnelle – par exemple, les mécanismes permettant d'appliquer les règles commerciales internationales ou de fournir des services financiers.

30. Par conséquent, d'autres avancées sont nécessaires, en ce qui concerne non seulement les questions d'accès prévu dans les négociations commerciales internationales, mais aussi la valeur ajoutée, la diversification de la production au-delà d'une forte dépendance à l'égard des produits de base, ainsi que le renforcement des capacités pour remplir les conditions techniques et commerciales de participation aux échanges. L'initiative "Aide pour le commerce" et le Cadre intégré renforcé sont des mécanismes importants pour aider les pays en développement à développer leurs capacités d'exportation, et vont déterminer dans quelle mesure et de quelle manière les pays en développement, et plus encore les PMA, vont pouvoir tirer profit des échanges mondiaux et surmonter le risque de marginalisation. Le renforcement des capacités commerciales comme moyen de développer les capacités productives occupe ainsi désormais la première place dans le discours sur le développement.

31. Il est toutefois important de reconnaître que nombre de pays en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire, sont pris entre deux feux. En effet, ils sont coincés entre leur peu de succès à devenir des économies axées sur les connaissances, du fait de l'absence de compétences et de technologies de pointe, et leur impossibilité d'être compétitifs grâce à une économie à faibles salaires, qui utilise des technologies largement diffusées pour effectuer des tâches quotidiennes au plus faible coût. Cette "classe moyenne industrielle", notamment en Amérique latine et en Europe de l'Est, ne cesse de lutter pour trouver un créneau dans l'économie mondiale et tirer plus grand profit de l'intégration dans les marchés mondiaux.

32. De plus, alors que le secteur manufacturier délaisse progressivement la production de produits finis pour une division mondiale des tâches, l'exportabilité dépend de plus en plus d'un concept plus général, celui de la sophistication des produits. Bien que la production fondée sur des tâches permette aux pays de se spécialiser dans la fabrication d'éléments plutôt que de produits finis, nombre de pays en développement n'ont pas encore réussi à adapter leurs activités industrielles aux prescriptions et aux normes mondiales régissant la conception, la logistique et la commercialisation, qui sont pourtant des éléments clés de la production industrielle moderne.

33. Par ailleurs, aux normes internationales de produit et de qualité, qui constituent en soi un obstacle difficile à franchir pour les pays en développement, sont venues s'ajouter ces derniers temps les normes adaptées par le secteur privé. Si, depuis longtemps, c'est le secteur privé qui inspire l'élaboration et l'adoption des normes relatives à la gestion et aux produits dans les pays industrialisés, un nombre croissant de normes privées et d'exigences définies par les détaillants limitent la capacité des entreprises des pays en développement de s'intégrer aux filières

mondiales de production et d'approvisionnement. Bien que d'origines différentes, ces normes sont liées dans une certaine mesure à l'évolution de la demande des consommateurs, notamment des pays industrialisés, en produits qui allient une qualité élevée à un faible impact sur l'environnement. On prêtera donc une attention accrue aux exigences du secteur privé concernant les systèmes de production et les normes de produits, dont la production et la fourniture d'articles manufacturés selon des méthodes qui réduisent autant que possible les émissions de dioxyde de carbone et d'autres émissions qui nuisent à l'environnement. Pour les pays en développement, intégrer la "croissance verte" au commerce est un formidable enjeu, mais aussi une occasion à saisir, en particulier dans le secteur agro-industriel.

34. Les distinctions de plus en plus floues entre les responsabilités et les fonctions du secteur public et celles du secteur privé constituent un problème supplémentaire pour l'action collective. La "responsabilité des entreprises" fait désormais partie du débat mondial et la société civile prend une part active aux activités de développement, mondiales et locales. Cette tendance va vraisemblablement se poursuivre. Les marchés resteront cependant imparfaits et les gouvernements faillibles, ce qui exigera une structure de gouvernance mondiale et des modalités appropriées pour les partenariats public-privé.

35. De plus, l'augmentation récente et soutenue du prix des produits de base a intensifié la concurrence mondiale pour ces produits. Alors que les producteurs de produits de base des pays en développement ont tiré profit de cette forte demande, leurs économies restent vulnérables face à la volatilité des prix, ce qui fait que les acquis en matière de développement découlant de leur production et de leur vente sont restés modiques. En l'absence de stratégies de diversification en faveur d'exportations de produits à valeur ajoutée, capables de résister aux flambées des prix et de bien réagir aux fluctuations de la demande internationale, les acquis résultant du commerce des produits de base ne profiteront jamais, dans le long terme, aux secteurs les plus pauvres de la société.

### **B.3.3 Dégradation de l'environnement et changements climatiques**

36. Avec les changements climatiques, la déperdition de la biodiversité, la pollution des eaux internationales et l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement continuent de menacer l'environnement mondial. Il faut associer des choix de croissance que l'environnement soit capable de supporter à des mesures de prévention des catastrophes et de réduction des risques dans le secteur industriel, notamment là où les pauvres sont le plus menacés. À cet égard, il convient de trouver de nouvelles technologies, des méthodes novatrices, des industries vertes et des mécanismes financiers solides pour les communautés tant rurales qu'urbaines. La réponse à ces défis restera une priorité pour le développement mondial, comme en témoignent les OMD 7 et 8.

37. D'après le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de gaz à effet de serre relevant du Protocole de Kyoto ont augmenté de quelque 70 % entre 1970 et 2004; il s'agit en majeure partie de CO<sub>2</sub>, dont les émissions ont augmenté de 80 % au cours de cette période. L'industrie est l'une des principales sources de ces émissions, représentant 19 % des émissions de gaz à effet de serre en 2004. Environ 85 % de la consommation énergétique du secteur industriel intervient dans des

secteurs à forte intensité énergétique, tels la métallurgie et la sidérurgie, les métaux non ferreux, l'industrie chimique – notamment la fabrication d'engrais – le raffinage du pétrole, le secteur des minéraux (ciment, chaux, verrerie et céramique), et l'industrie du papier et de la pâte à papier. Ce dernier secteur produit également un gros volume de gaz à effet de serre hors carbone, dont l'oxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones, les hydrocarbures perfluorés et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

38. Pourtant, l'industrie, moteur indispensable d'une croissance favorable aux pauvres, est également la principale source d'innovations technologiques susceptibles d'atténuer les changements climatiques. Nombre des technologies et des outils qui permettraient de faire face à l'enjeu mondial qu'est le changement climatique existent déjà; d'autres seront commercialisés dans les années à venir, une fois que des mesures d'encouragement auront été prises. La circulation de l'information, des données d'expérience, des compétences spécialisées et du matériel entre les pays autorise le transfert de technologies permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.

39. Si les pays et leurs industries ne s'engagent pas dans la voie d'une économie durable et à faible émission de carbone, l'industrie non seulement aura de graves répercussions sur le climat mondial mais aussi réduira à néant les acquis du progrès économique. Les pays en développement sont particulièrement menacés parce qu'ils ont peu de ressources et sont isolés géographiquement. À long terme, la solution la plus efficace consisterait à adopter une stratégie mondiale de développement plaçant les économies peu génératrices de carbone au centre d'un accord mondial de lutte contre le changement climatique. La croissance économique et la lutte contre le changement climatique doivent non seulement agir en parfait accord mais elles doivent aussi devenir les deux axes d'une totalité et, ainsi, permettre d'atténuer les effets de ce changement et de s'y adapter au moindre coût, tout en contribuant à la réalisation des objectifs du développement durable. Un tel scénario est inconcevable sans le développement et la diffusion de technologies et de savoir-faire respectueux de l'environnement.

40. Avec l'accélération de la croissance économique, particulièrement dans les pays en développement, la consommation mondiale des ressources naturelles s'est accrue à un rythme sans précédent. Ainsi, en Chine et en Inde, la consommation de pétrole a doublé au cours des dix dernières années. Quant aux nouveaux pays industrialisés, ils déploient des efforts considérables pour accroître leur capacité de production d'électricité de manière à pouvoir répondre à une demande croissante. Cette demande croissante d'énergie et de matières premières entraîne un besoin massif d'investissements. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'industrie pétrolière devra, à elle seule, investir 4,3 mille milliards de dollars entre 2005 et 2030 pour pouvoir suivre le rythme. Au cours de cette période, l'investissement cumulé nécessaire pour répondre aux besoins énergétiques du monde est estimé à près de 20,1 mille milliards de dollars. Or, même si cet investissement est assuré pour les trente années à venir, environ 1,4 milliard de personnes n'auront pas accès à l'électricité en 2030 et 2,7 milliards compteront encore sur la biomasse pour faire la cuisine et se chauffer.

41. Un des effets de la pression exercée sur l'approvisionnement en énergie a été de recentrer l'attention sur les sources d'énergie renouvelable d'origine hydrique, éolienne, photovoltaïque et solaire ou tirée de la biomasse. Le recours à ces sources

d'énergie gagne du terrain dans de nombreux pays, d'autant qu'il est susceptible d'apporter une contribution à l'accès à l'énergie pour l'industrie de ces pays. Plus récemment, à cause de la flambée des prix des produits alimentaires, les effets de la production de biocarburants sur l'approvisionnement alimentaire ont suscité des interrogations, mais l'introduction de biocarburants de la seconde génération, qui encourage la transformation des résidus de la production agro-industrielle, pourrait contribuer de façon décisive à l'accès des pauvres à l'énergie.

42. Il faudrait également prendre des mesures pour rendre plus rationnelle l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur industriel. Cette rationalisation à elle seule pourrait réduire la demande d'énergie de 20 à 24 % et permettre des économies de centaines de milliards de dollars tous les ans. Dans les pays à forte intensité énergétique et dans les pays où l'énergie coûte cher, son utilisation rationnelle constitue la stratégie la moins coûteuse pour améliorer la rationalité économique dans l'ensemble des secteurs. D'après l'AIE, la mise en place de politiques favorables pourrait représenter, d'ici 2030, l'évitement de 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Les politiques les plus efficaces pour réduire les émissions servent également à faire baisser la facture énergétique et la dépendance à l'égard du pétrole et des importations d'énergie, ou pourraient permettre de mobiliser des ressources à des fins de développement qui, sinon, seraient gâchées.

43. Jusqu'à présent, l'adoption de politiques et pratiques de développement durable a été lente à démarrer. La mise en place et la diffusion de technologies et de savoir-faire respectueux de l'environnement continuent de se heurter à de nombreux obstacles, dont la méconnaissance des enjeux, le manque d'ouverture, l'absence de politiques adéquates et de cadres réglementaires, ou encore l'insuffisance des investissements dans les infrastructures requises pour l'utilisation des nouvelles sources d'énergie. L'important serait de créer un mécanisme international efficace en vue de la mise au point et de la diffusion des technologies, de l'élimination des obstacles, de l'apport de financements prévisibles et d'autres incitations facilitant la multiplication des investissements dans les technologies respectueuses de l'environnement, surtout dans les pays en développement. C'est dans ce cadre que le système multilatéral doit jouer un rôle déterminant consistant à rapprocher les pays et à forger un consensus sur les règles et les normes auxquelles les pays peuvent tous adhérer pour le bien commun.

#### **B.4 Évolution du système multilatéral pour le développement et structure mondiale de l'aide**

44. La prolifération des sources de l'aide, l'éparpillement croissant de l'aide publique au développement, l'apparition de nouveaux donateurs, l'augmentation du nombre et du volume des fonds verticaux et de la philanthropie de particuliers, ainsi que l'affectation de crédits à des causes spécifiques sont autant d'éléments qui rendent plus complexe encore la structure actuelle de l'aide. En effet, le nombre moyen de donateurs intervenant dans les pays bénéficiaires est passé de 12 à 33 entre 2001 et 2005; il existe plus de 230 organisations, fonds et programmes internationaux, notamment dans le secteur de la santé.

45. La nature traditionnellement horizontale de la structure de l'aide (organisme gouvernemental-pays bénéficiaire) coexiste désormais avec un grand nombre de fonds verticaux ou de fonds affectés à des fins spécifiques, dont les programmes

sont déterminés au niveau mondial. Par fonds verticaux on entend également les programmes mondiaux représentant des partenariats et initiatives connexes dont l'action est censée couvrir plus d'une région du monde dans certains domaines tels que l'environnement et l'agriculture, la santé, la nutrition et la démographie, l'infrastructure et le développement du secteur privé, le commerce et les finances et, enfin, l'information et le savoir. En 2006, les fonds verticaux ont représenté une somme de 2,7 milliards de dollars, soit trois fois plus que leur niveau en 1997.

46. La multiplication des partenariats public-privé (PPP) dans le cadre desquels interviennent les entrepreneurs, les gouvernements, les fondations, les œuvres caritatives, les organisations religieuses, l'argent envoyé par les travailleurs complètent si ce n'est remplacent le modèle d'aide classique donateur-bénéficiaire. Selon l'Indice mondial de la philanthropie, publié par le Centre pour la prospérité mondiale de l'Institut Hudson, les dons privés représentent désormais 75 % de tous les transferts des pays développés vers les pays en développement. Par exemple, le Centre a noté qu'en 2006 les États-Unis d'Amérique ont versé 34,8 milliards de dollars à titre de dons privés et 71,5 milliards de dollars grâce aux envois d'argent, alors que l'aide publique au développement représentait 23,5 milliards de dollars. Cet accroissement du volume des flux privés n'est pas la seule tendance du mécénat d'entreprise visant le développement et l'atténuation de la pauvreté. Les mécènes insistent également sur la nécessité de la qualité grâce à la rationalisation et à la gestion axée sur les résultats pour tous les programmes et projets qu'ils financent.

47. L'apparition de nouveaux donateurs, dont beaucoup sont du Sud, donne par ailleurs un nouveau visage à la coopération pour le développement. En 2006, le total net de l'aide publique au développement par ces nouveaux donateurs, comme en rend compte le Comité de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-CAD), représentait 4,5 milliards de dollars, soit quatre fois plus qu'en 1995. La Chine et l'Inde ne notifient pas le montant de leur aide au développement à l'OCDE-CAD, mais la Banque mondiale estime à 2 à 3 milliards de dollars l'aide publique au développement de la Chine et celle de l'Inde à 1 milliard de dollars. De plus, la Chine a promis 10 milliards de dollars aux PMA pour la période allant de 2007 à 2010. Les pays non membres de l'OCDE-CAD sont censés augmenter leur niveau actuel d'aide publique au développement de plus de 2 milliards de dollars en 2010. S'il manque des données empiriques concernant le poids réel de leurs contributions, les nouveaux donateurs confèrent un sens nouveau à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, qui aura des répercussions au niveau du rôle et de l'action des organismes multilatéraux de développement.

48. Quant aux donateurs traditionnels, ils accordent une plus grande attention à l'efficacité de leur aide. On constate la multiplication des financements mixtes et d'autres moyens d'harmonisation adoptés par les donateurs, alors que le secteur privé intervient de plus en plus. À l'appui direct aux projets, dans le cadre duquel les organismes bilatéraux ou multilatéraux appliquent directement leurs propres programmes, on préfère désormais les stratégies définies par les pays partenaires. Cette approche, officialisée dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement<sup>1</sup> et ultérieurement dans la Programme d'action d'Accra<sup>2</sup>, vise à

---

<sup>1</sup> La Déclaration de Paris, adoptée en mars 2005, est un accord international en vertu duquel plus de 100 pays s'engagent à continuer de redoubler d'efforts pour harmoniser et gérer l'aide.

renforcer la prise en charge par les pays eux-mêmes et la coordination des donateurs, ainsi que l'harmonisation des politiques et procédures opérationnelles. Cette approche est à l'origine des nouvelles modalités d'aide, dont l'approche sectorielle, les systèmes de financement commun et le soutien budgétaire, qui visent tous à promouvoir la mise en conformité de l'aide avec les priorités et les programmes des destinataires de cette aide. L'introduction de stratégies de réduction de la pauvreté comme outil de programmation destiné à la fois aux gouvernements et aux organismes d'aide au développement est une mesure concrète dans cette direction.

49. Si l'évolution des structures de l'aide peut avoir des incidences variées, il est clair que le système de développement multilatéral se trouve à un moment charnière. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'examen de la question de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies a été relancé ces deux dernières années. Depuis la publication du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système en novembre 2006, cette question a été au premier plan des débats de l'Assemblée générale, des organes directeurs des institutions spécialisées, des fonds et programmes des Nations Unies et du principal organisme interinstitutions – le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, dont fait partie le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM). C'est dans les mesures prises au niveau national que le progrès vers la cohérence à l'échelle du système a été le plus net. Le lancement à titre expérimental, fin 2006 et début 2007, de l'initiative "Unis dans l'action" dans huit pays a donné un relief particulier à l'action menée pour renforcer cette cohérence à l'échelle des pays.

50. Pour ce qui est des besoins des pays pilotes de cette initiative en matière d'aide au développement industriel, les stratégies ont été intégrées dans les sections relatives au développement économique des "programmes pays unique" et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'intégration d'une approche à l'exécution du programme élaborée sous la direction des pays eux-mêmes a pour avantage de renforcer les aspects économiques du développement, qui tendaient à être éclipsés par l'urgence des besoins sociaux et humanitaires. Les PNUAD fondés sur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborés sous la direction des pays privilégient plus qu'auparavant le rôle de la croissance économique émanant du secteur privé. Le défi que les institutions spécialisées auront à relever consiste à trouver une modalité harmonisée de fonctionner dans ce nouvel environnement, renforçant les méthodes actuelles de l'approche harmonisée aux transferts monétaires et leur exécution nationale avec les modalités conformes à leurs mandats et à leurs modèles de gestion.

51. Ce nouvel esprit de cohérence au sein du système des Nations Unies constitue également l'occasion de déterminer la valeur d'ensemble que le système peut, à l'échelle mondiale, apporter au développement industriel et notamment sa fonction fédératrice, à titre de catalyseur pour l'établissement de normes, et à titre de défenseur de règles convenues au niveau international et de source de conseils impartiaux pour les parties prenantes. Ce sont là certaines des tâches principales qu'il convient de mener à bien pour relever les défis actuels qui se posent au niveau

---

<sup>2</sup> Le Programme d'action d'Accra a été adopté en septembre 2008 afin d'accélérer et d'approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

du développement industriel – depuis la lutte contre les changements climatiques jusqu’à la mise en place d’un système plus juste pour le commerce international – dans le contexte de l’évolution d’un système multilatéral de coopération pour le développement et de l’évolution de la structure mondiale de l’aide.

## **B.5 Partenariats pour le développement**

52. Pour relever les défis que sont l’élimination de la pauvreté, l’inégalité de la mondialisation et la transition vers une économie durable et à faible émission de carbone, les partenaires de développement doivent coopérer plus étroitement. Pour l’ONUDI, l’importance des partenariats stratégiques s’appuie sur l’idée qu’aucune organisation des Nations Unies, à elle seule, ne peut résoudre efficacement les grands problèmes de développement qui se posent au monde. En associant ses capacités et compétences à celles d’autres organisations du système des Nations Unies, l’ONUDI a bien plus de chances de contribuer plus efficacement, par ses interventions, à l’amélioration du sort des populations.

53. C’est pour cette raison que l’ONUDI a forgé des partenariats et est convenu de travailler de près avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le développement du secteur agro-alimentaire; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le développement du secteur privé et la représentation sur le terrain; avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) pour la production plus propre et la mise en œuvre d’accords multilatéraux sur l’environnement; avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l’Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et le Secrétariat exécutif de la Structure intégrée renforcée pour le renforcement des capacités commerciales et, enfin, avec la Banque mondiale pour l’environnement et l’énergie.

54. Partie intégrante du système des Nations Unies, l’ONUDI participe activement aux initiatives du système des Nations Unies ainsi qu’aux mécanismes de coordination mis en place à l’échelle mondiale, régionale et nationale. Elle vise avant tout à renforcer l’efficacité, la cohérence et l’impact de l’action que mène le système des Nations Unies pour le développement à l’échelle régionale et nationale en vue de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l’échelle internationale. L’ONUDI coopère et collabore avec des institutions gouvernementales dont l’action complète la sienne, avec des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les banques de développement régionales, ainsi qu’avec les organismes de coopération mondiaux et régionaux. Le cas échéant, l’ONUDI s’emploie également à créer des synergies avec des organismes d’aide bilatérale, des entreprises du secteur privé, la société civile et les milieux universitaires.

55. Sur le moyen terme, la capacité qu’a l’ONUDI de continuer d’exécuter son mandat et de contribuer de manière significative à la réalisation des OMD dépendra non seulement de sa capacité à travailler en harmonie avec les autres, mais plus encore de sa capacité à mener à bien trois tâches essentielles, à savoir intensifier l’exécution de programmes en suivant les normes de qualité les plus élevées; renforcer l’efficacité, la transparence et la responsabilité de ses systèmes de gestion; et mobiliser les ressources requises pour répondre aux besoins croissants de ses États Membres.

## **C. Cadre régissant les résultats du programme**

### **C.1 Introduction**

56. Le cadre régissant les résultats du programme constitue un mécanisme conceptuel permettant, en fonction des principes de la gestion axée sur les résultats, de lier entre eux et d'aligner les trois principaux outils stratégiques de gestion de l'ONUDI: la déclaration sur la vision stratégique à long terme sur dix ans, adoptée par la onzième session de la Conférence générale en 2005; le programme à moyen terme renouvelable de quatre ans, mis à jour tous les deux ans; les documents de programme et de budget pour l'exercice biennal. Ce cadre vise plus spécifiquement à servir de lien entre la déclaration sur la vision stratégique à long terme, qui propose des orientations générales concernant les axes thématiques dont l'Organisation s'occupera et la présentation programmatique détaillée figurant dans le programme et les budgets. Ainsi, ce cadre récapitule les résultats escomptés des contributions de l'ONUDI à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont les OMD, qui découlent de ses diverses activités. Au nombre de celles-ci figurent ses services analytiques et statistiques; sa fonction d'animateur et de facilitateur impartial; ses services d'élaboration de conseils en matière de politique industrielle et de promotion des normes mondiales correspondantes; et sa fonction bien reconnue de coopération technique à l'appui du développement industriel.

57. Sur le plan de la gestion axée sur les résultats, le cadre pour les résultats des programmes établit des liens entre les résultats des divers éléments de programme de l'ONUDI, mis en œuvre dans le contexte d'un grand nombre de projets ponctuels à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et les résultats correspondants au niveau des politiques générales et des institutions, et les impacts au niveau thématique global. Cet alignement permet une plus grande cohérence dans l'exécution programmatique des résultats et permet donc d'améliorer la capacité de l'ONUDI de mettre en place une gestion axée sur les résultats. À mesure que la mise en œuvre du programme progresse, de nouvelles synergies et de nouvelles collaborations sont attendues, particulièrement entre l'ONUDI et d'autres institutions partenaires du système multilatéral de développement. Le programme a donc le potentiel d'améliorer plus encore la cohérence globale entre les acteurs du développement et de renforcer la coopération productive et la responsabilité mutuelle pour les pays destinataires et leurs populations.

58. Le cadre régissant les résultats du programme compte une matrice des résultats cumulés (voir la section C.4) et est mis en œuvre grâce à un cadre régissant la gestion du programme (Chapitre D).

### **C.2 Objectif de développement**

59. Dans le contexte du cadre régissant les résultats du programme, l'objectif de développement général de l'ONUDI pour le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 a été défini comme suit: Développement industriel pour la réduction de la pauvreté, mondialisation inclusive et sauvegarde de l'environnement. Ce libellé traduit le fait que les programmes d'appui adoptés par l'ONUDI visent à réduire la pauvreté, à rendre la mondialisation plus équitable et plus inclusive, et à sauvegarder l'environnement grâce à des structures de développement industriel

durables. Cette approche contribue à la croissance économique globale qui, elle, apporte une contribution positive à l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie de gens dans tous les pays, et, de ce fait, à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les OMD, condition préalable à la paix et à la sécurité durables.

### **C.3 Priorités thématiques et impact escompté**

60. Dans le droit fil de cette vision du développement et de la déclaration sur la vision stratégique à long terme pour la période 2005-2015, l'ONUDI continue de regrouper ses activités visant à promouvoir le développement industriel en trois priorités thématiques dans le cadre desquels elle vise un impact à long terme. Ces priorités thématiques sont la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives (rattachée aux OMD 1 et 3), le renforcement des capacités commerciales (rattaché à l'OMD 7) et l'environnement et l'énergie (rattachés à l'OMD 8). Grâce aux services assurés au titre de chacun de ces domaines prioritaires thématiques, l'ONUDI s'attend à avoir les impacts suivants:

1. *Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives*: il s'agit d'autonomiser les femmes comme les hommes pour créer et accroître les revenus en menant des activités industrielles productives.
2. *Renforcement des capacités commerciales*: les industries des pays en développement ont la possibilité de produire et d'échanger des biens et services répondant aux normes industrielles internationales tant publiques que privées, et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.
3. *Environnement et énergie*: les entreprises optent pour des structures de production et d'investissement moins polluantes, économes en ressources et à faible consommation de carbone, contribuant à atténuer les problèmes environnementaux et à l'adaptation aux changements climatiques.

### **C.4 Résultats escomptés au niveau des pays**

61. Soucieux d'assurer la clarté et la cohérence des activités de l'ONUDI au titre de chacun des ces trois domaines thématiques prioritaires dans le cadre de programmation à moyen terme, et de tirer un maximum de profit des synergies entre les résultats de toutes les branches et unités de l'Organisation et entre l'ONUDI et d'autres intervenants du système multilatéral de développement, on a défini un ensemble de résultats souhaités au niveau des politiques générales et des institutions pour chaque domaine thématique prioritaire, à l'échelle régionale et nationale. Les résultats escomptés sont complétés par des indicateurs de performance s'agissant tant de l'impact que des résultats, et sont récapitulés dans la matrice ci-après:

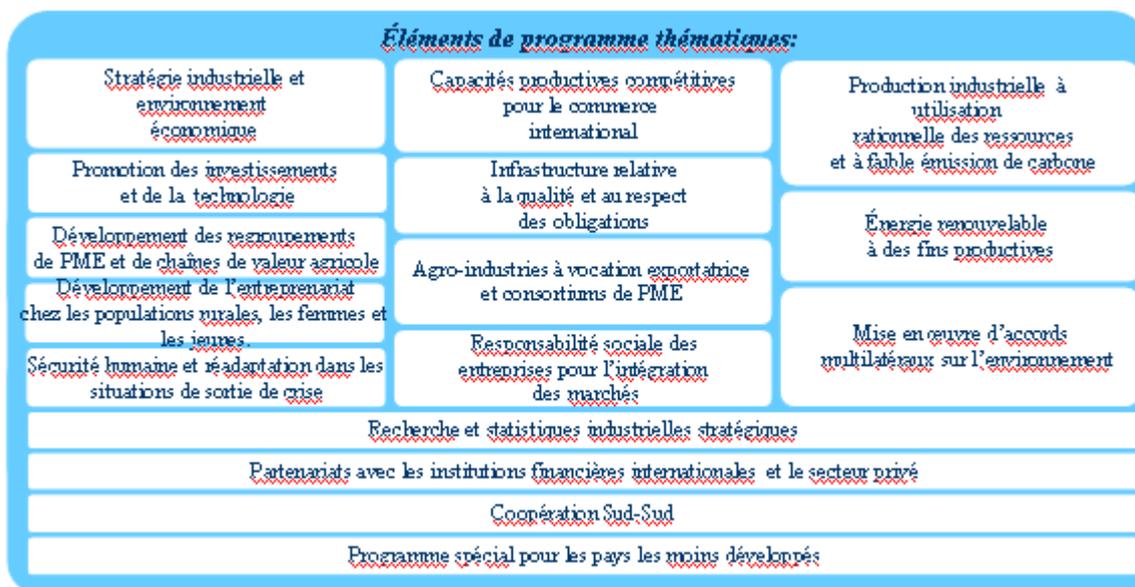
## Matrice des résultats escomptés dans le cadre de programmation à moyen terme (2010-2013)

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ, LA MONDIALISATION INCLUSIVE ET LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT	
<b>1. Réduction de la pauvreté grâce aux activités productives</b>	Indicateurs de performance:
<b>Impact escompté:</b> <i>Les femmes et les hommes ont la même possibilité de créer des revenus et de les augmenter en menant des activités industrielles productives.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication des possibilités d'emploi, en particulier pour les groupes cibles les plus pauvres</li> <li>• Accroissement et équité des revenus découlant des activités productives</li> <li>• Conditions de travail plus décentes</li> </ul>
<b>Aboutissement prévu 1.1: Politiques de croissance équitables</b> Stratégies, politiques et règlements industriels qui appuient une croissance industrielle équitable et inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques industrielles fixant des objectifs quantifiés en matière de réduction de la pauvreté</li> <li>• Inclusivité et réduction des inégalités au nombre des grandes priorités</li> <li>• Statistiques sur l'industrie qui font le point de l'impact des politiques industrielles sur la pauvreté</li> </ul>
<b>Aboutissement prévu 1.2: Institutions d'appui favorisant le marché et l'investissement</b> Organisations nationales et régionales qui facilitent les services favorables au marché pour les entreprises et aident celles-ci à accroître leurs capacités productives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types</li> <li>• Mise en place de nouveaux et de meilleurs services d'appui</li> <li>• Entreprises sont satisfaites de la qualité des services</li> <li>• Apparition et développement de prestataires de services relevant du secteur privé</li> </ul>
<b>2. Renforcement des capacités commerciales</b>	Indicateurs de performance:
<b>Impact escompté:</b> <i>Les entreprises ont la possibilité de produire et de commercer des marchandises et des services répondant aux normes internationales des entreprises publiques et privées et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des exportations, notamment dans les secteurs susceptibles d'avoir un impact sur la pauvreté</li> <li>• Réduction du taux de rejet de produits exportés</li> <li>• De nouveaux produits apparaissent sur les marchés mondiaux</li> </ul>
<b>Aboutissement prévu 2.1: les internationales et respect de ces normes</b> Les politiques et règlements multiplient les possibilités de coopération industrielle internationale et favorisent structures commerciales non discriminatoires et basées sur des règles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques commerciales donnant la priorité au développement industriel</li> <li>• Dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé sur les grandes orientations</li> <li>• Cadre harmonisé pour les institutions se rapportant au commerce</li> <li>• Entreprises réellement protégées contre les importations ne satisfaisant pas aux normes</li> </ul>
<b>Aboutissement prévu 2.2: Institutions de normalisation et d'appui au commerce</b> Les organismes d'appui adoptent et diffusent des normes industrielles internationales publiques et privées et apportent une assistance aux entreprises soucieuses de placer leurs produits sur les marchés internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement des normes nationales et internationales et pertinence de ces normes pour les entreprises</li> <li>• Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types</li> <li>• Entreprises ayant accès aux services qu'il leur faut dans le domaine du commerce</li> <li>• Entreprises sont satisfaites de la qualité des services</li> </ul>

<b>3. Environnement et énergie:</b>	Indicateurs de performance:
<p><b>Impact escompté:</b> Les entreprises adoptent des méthodes de production et de croissance qui utilisent les ressources de manière rationnelle et qui sont à faible émission de carbone, ce qui contribue à atténuer les problèmes environnementaux et à l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la productivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la pollution industrielle</li> <li>• Meilleure utilisation des ressources naturelles</li> <li>• Recours accru aux énergies renouvelables</li> </ul>
<p><b>Aboutissement prévu 3.1: Politiques et pratiques propices au développement durable</b> Les politiques, plans et règlements industriels intègrent les considérations d'ordre environnemental et la notion d'utilisation rationnelle des produits, des ressources et de l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques industrielles qui définissent des objectifs environnementaux vérifiables</li> <li>• Politiques et règlements créant des incitations pour le développement durable</li> <li>• Politiques énergétiques donnant la priorité à une utilisation productive de l'énergie</li> </ul>
<p><b>Aboutissement prévu 3.2: Services d'appui aux secteurs verts</b> Les institutions publiques et privées aident les entreprises à se conformer aux accords sur l'environnement et leur offrent des services pour atténuer les effets délétères des facteurs industriels externes et pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types</li> <li>• Services d'appui environnementaux et autres services aux entreprises exécutés d'une manière intégrée</li> <li>• Apparition et développement de prestataires de services relevant du secteur privé</li> <li>• Accès des entreprises aux énergies renouvelables</li> <li>• Mise en place effective des accords internationaux par les institutions nationales</li> </ul>

## C.5 Éléments de programme thématiques

62. Le programme de l'ONUDI vise à obtenir des progrès au titre des trois priorités thématiques retenues, et ce grâce à douze éléments de programme qui identifient un certain nombre d'aboutissements et de résultats spécifiques. Ces derniers figureront dans les matrices récapitulant les résultats dans les documents de programme et de budget pour 2010-2011 et 2012-2013. De plus, trois éléments de programme transversaux sont ici présentés.



### C.5.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives

63. La réduction de la pauvreté (OMD 1) et les objectifs connexes que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) restent le pilier fondamental des services d'appui que l'ONUDI met à la disposition de ses États Membres. Cet engagement découle de la conviction que le moyen le plus efficace d'atteindre ces objectifs passe par la croissance économique, et que le développement industriel piloté par le secteur privé peut faire beaucoup pour orienter les économies des pays en développement sur la voie d'une croissance économique soutenue. L'industrie est une pépinière pour l'entrepreneuriat, l'investissement commercial, le progrès technologique, l'acquisition de compétences et la création d'emplois décents. Grâce aux regroupements transversaux, le développement industriel est en outre à même de créer le fondement d'un secteur agricole plus efficace et plus rentable et d'un secteur tertiaire florissant. Ces facteurs contribuent tous à des améliorations durables de la productivité à même de donner des résultats favorables aux pauvres et de contribuer au relèvement du niveau de vie dans les pays en développement.

64. Un rôle fondamental incombe aux États s'agissant de réglementer et de faciliter le développement du secteur privé. Il importe donc que les gouvernements des pays en développement créent un environnement propice aux affaires, s'appuyant sur des politiques industrielles solides et sur un cadre institutionnel

efficace dans le cadre duquel le secteur privé peut s'épanouir et devenir le moteur d'une croissance durable et inclusive.

65. Les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) constituent les principales sources d'activités économiques à l'appui de la croissance de la productivité et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. En effet, les entrepreneurs et les PME bénéficiant d'un bon niveau d'éducation et mis en réseaux sont à même de faire de meilleurs jugements et de prendre de meilleures décisions et sont donc susceptibles de mener à bien des opérations appelant des investissements à long terme – dont notamment des entreprises manufacturières – en se fondant sur leur connaissance du climat économique. Pour renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité sur les marchés, il importe donc de favoriser le développement des ressources humaines et la création de réseaux parmi les entrepreneurs et les PME.

66. On aide aussi à atténuer la pauvreté en renforçant l'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population. Cela est particulièrement vrai dans les économies agricoles de l'Afrique subsaharienne et des PMA, où la majorité de la population pratique souvent l'agriculture de subsistance. Comme la plupart des jeunes de ces pays grandissent sans être exposés à l'expérience de ce qu'est une entreprise ou sans acquérir la moindre compétence en ce sens, la capacité de ces pays à créer des entrepreneurs est elle aussi limitée. Dans le même ordre d'idée, le faible niveau d'éducation des filles et de participation des femmes aux activités commerciales freine le développement de l'entrepreneuriat dans bon nombre de pays en développement.

67. Un défi particulier se pose pour de nombreux pays en développement, celui de faire évoluer leur industrie pour que, d'activité de faible valeur s'appuyant sur les produits de base soumis aux prix du marché elle puisse passer à une production et à des services à plus forte valeur ajoutée s'appuyant sur la matière grise. Si l'on aide les entreprises de ces pays à accéder à l'information relative aux marchés et aux technologies de l'information et des communications (TIC) on les aidera beaucoup à surmonter ces obstacles au développement. La création progressive de cette société de l'information dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les PMA, est une condition préalable à l'innovation, à la productivité, à la compétitivité et à la création de liens avec les marchés.

68. Bien souvent, les perspectives de croissance des PME des pays en développement sont limitées par leurs difficultés à accéder aux courants internationaux d'investissement et de technologies. Elles n'ont donc pas les capitaux qu'il leur faudrait pour s'agrandir, ni la technologie pour améliorer ou diversifier leurs gammes de produits. On peut souvent imputer cette situation aux mesures générales et aux approches réglementaires peu propices adoptées par les gouvernements, mais elle est également souvent due au fait que les sources externes de capital et de technologie méconnaissent les possibilités qui existent dans bon nombre de pays en développement. Il convient de déployer des efforts conscients dans ces cas pour aider à créer des partenariats entre les producteurs nationaux et des partenaires et homologues étrangers potentiels.

69. C'est dans ce contexte que l'ONUDI propose cinq éléments de programme liés les uns aux autres dans le cadre de son thème prioritaire de Réduction de la pauvreté grâce aux activités productives. Il s'agit de stratégies industrielles et

d'environnement économique; de promotion des investissements et de la technologie; de développement de groupes de PME et de chaînes de valeur agricole; de développement d'un esprit d'entreprise chez les populations rurales, les femmes et les jeunes; de sécurité humaine et de réadaptation dans les situations de sortie de crise.

*Stratégie industrielle et environnement économique*

70. Au terme de plusieurs années de quasi délaissement, les faiseurs d'opinion et les décideurs s'intéressent de nouveau au thème de la politique industrielle, intérêt qui va vraisemblablement aller croissant au cours des années à venir du fait de la crise financière et économique mondiale qui a frappé durant la seconde moitié de 2008. Sur le plan conceptuel, la politique industrielle diffère toutefois des précédentes, dans la mesure où elle cherche à renforcer le processus d'industrialisation plutôt que les produits de l'industrie. En réponse, la coopération technique assurée par l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle sera axée sur le renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données économiques fiables; ce processus se poursuivra au cours de l'avenir prévisible. La création de réseaux d'excellence industrielle au sein des ministères et des chambres de commerce donnera lieu à une base analytique solide permettant de formuler des stratégies et politiques en étroite collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Si l'ONUDI va axer et déterminer ses services d'appui en fonction des besoins spécifiques de chaque pays, la mise à disposition de ces services comptera des étapes de diagnostic, de formulation, de mise en œuvre et de suivi.

71. Le processus de formulation peut être amélioré par la mise en place d'un certain nombre d'approches et de méthodes spécifiques. La méthode la prévision technologique aide le processus de prise de décisions concernant l'application de la technologie et l'innovation au service d'une politique économique et industrielle durable et compétitive, et porte notamment sur la diffusion des technologies, les systèmes d'innovation nationaux et le renforcement des capacités technologiques. Cependant, on peut rectifier la symétrie des flux de technologie en portant une attention accrue aux bases institutionnelles afin de déterminer l'évolution et le rythme du développement technologique par l'établissement de liens avec les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production.

72. Étant donné l'importance primordiale accordée spécifiquement aux PME dans la réduction de la pauvreté, cet élément de programme-ci met avant tout l'accent sur la formulation de politiques, de programmes et de cadres réglementaires libres de préjugés à l'égard des PME et favorables au développement du secteur privé d'une manière générale. L'assistance au renforcement des capacités pour la conception et la mise en place d'infrastructures institutionnelles nationales et locales stimulant efficacement le développement des PME est une autre caractéristique particulière de cet élément de programme, de même que la facilitation de l'accès aux services d'information commerciale et de développement aux PME axées sur le marché. De plus, l'appui au renforcement des capacités dans ce domaine sera complété par des efforts visant à créer des partenariats et à favoriser un dialogue structuré entre les parties prenantes des secteurs public et privé dans la formulation et l'adaptation continue des politiques de développement industriel, et en particulier des politiques

de développement des PME et les améliorations connexes de l'environnement économique tout au long de la période sur laquelle porte ce programme.

73. Il faut absolument créer des passerelles entre les gouvernements et l'industrie en vue de simplifier les complexités et difficultés bureaucratiques concernant l'accès à des informations primordiales, dont notamment les procédures de délivrance de licences et d'autres dispositions juridiques. Dans le cadre du présent élément de programme thématique on va donc continuer d'aider les gouvernements à développer des portails électroniques offrant un accès intégré à une information sur la réglementation, les institutions d'appui et des conseils économiques généraux, notamment pour les PME et les entrepreneurs. Ces solutions d'administration électronique renforcent la transparence, l'efficacité et la portée des services publics liés à l'industrie ainsi que la diffusion des politiques industrielles et l'établissement de normes pour l'utilisation des TIC notamment par les PME.

#### *Promotion des investissements et de la technologie*

74. L'investissement est le moteur principal des capacités productives et de la compétitivité. Dans le cadre de cet élément de programme, des efforts vont donc être déployés pour aider les pays en développement à identifier et à cibler les groupes d'investisseurs étrangers susceptibles d'avoir un impact positif sur l'économie locale. Pareillement, des efforts vont viser à accroître les retombées bénéfiques de l'investissement direct étranger, en particulier pour réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et multiplier la création d'emplois. Des plates-formes d'information et de suivi vont être mises en place pour faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies reposant sur une information appropriée, et comptant des bases de données interactives et d'analyse et offrant les moyens de mesurer les réponses des investisseurs aux interventions au niveau des politiques générales et la fourniture de biens collectifs. Elles produiront aussi des classements, des indices, des points de référence et d'autres indicateurs pour faciliter à la fois les décisions des investisseurs et l'élaboration de politiques. De plus, les capacités nationales seront renforcées en vue d'améliorer le climat d'investissement grâce à de meilleures politiques, à une mise en œuvre plus efficace et à la mise à disposition de services institutionnels connexes.

75. Les services de coopération fournis dans le cadre du présent élément appuieront également la création de réseaux nationaux de bourses de sous-traitance et de partenariat (SPX) pour faciliter l'externalisation ainsi que le développement de chaînes de valeur pour créer des possibilités d'investissement fiables et intégrer les pays en développement à l'économie mondiale. Les projets d'investissement ainsi générés sont liés aux sources de financement grâce à la coopération avec des fonds de participation et autres institutions financières.

76. Le réseau de l'ONUDI de Bureaux de promotion des investissements et de la technologie va continuer de cibler et de promouvoir des possibilités d'investissement et des partenariats économiques spécifiques, élargissant ainsi la portée mondiale des efforts de promotion que déploient les pays en développement. Une attention particulière sera portée à la création de synergies avec d'autres activités de l'ONUDI, et ce afin de multiplier les retombées et les impacts pour le développement. La promotion d'investissements et d'occasions économiques responsables grâce aux Bureaux de promotion des investissements et de la technologie et des Unités pour la promotion des investissements permettra

d'apporter un appui à toutes les étapes du développement d'un projet grâce à des services consultatifs et de formation, des manifestations spécialisées et des programmes à l'intention des délégués.

77. Le progrès technologique constitue une ressource essentielle au niveau mondial pour créer des emplois et de la richesse et renforcer la compétitivité; son impact sur la croissance et le développement économique et sur la réduction de la pauvreté, notamment – au niveau des PME aussi – est reconnu. Cependant, les accords mondiaux tels que l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) négociés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, ainsi que les conventions multilatérales relatives au changement climatique auront d'importantes conséquences pour les pays en développement pour ce qui est des conditions d'accès et l'utilisation de la technologie, ainsi que pour leur développement économique et social. L'ONUDI a pour mission d'aider les pays en développement à surmonter ces obstacles internationaux au transfert de technologie, de faciliter un accès abordable à des connaissances adéquates et à des solutions spécifiquement adaptées aux transformations économiques à long terme, et, à terme, de faciliter l'accès au commerce international de produits basés sur la technologie. Pour la durée du Cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI tiendra compte de l'évolution actuelle de la situation mondiale en ce qui concerne la technologie et axera son intervention sur la promotion, le transfert, l'application et la diffusion de technologies et d'innovations habilitantes dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'aide apportée par l'ONUDI au transfert de technologies au niveau institutionnel comme au niveau des politiques générales interviendra pour beaucoup dans ces résultats. Le présent élément de programme permettra également de développer les capacités des parties prenantes au sein des gouvernements, de la société civile, des institutions et des entreprises et de renforcer les liens entre ces derniers ainsi qu'avec les réseaux internationaux de bureaux de promotion des investissements et de la technologie relevant de l'ONUDI, les centres/parcs de technologie et les universités pour renforcer l'accès aux technologies, aux partenariats économiques et aux sources de financement.

78. L'ONUDI va également fournir une assistance technique, des méthodes et des outils en vue de la création et du renforcement des systèmes d'innovation nationaux, de l'établissement de parcs et de pépinières technologiques et de centres de technologie et d'innovation et de soutien. L'Organisation cherchera plus spécifiquement à améliorer l'application de nouvelles technologies, dont les TIC et les technologies d'énergie propre propices à une croissance économique soutenue. Elle va intensifier ses services de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des technologies: évaluation des besoins en matière de technologie, planification, détermination des sources, évaluation, négociation, délivrance de licences et adaptation. Ces connaissances spécialisées et ce recours aux pratiques d'excellence aideront à renforcer le mécanisme de transfert des technologies dans les secteurs les plus touchés par les accords mondiaux relatifs au changement climatique et aux droits de propriété intellectuelle (DPI). L'élément promotion sera mis en œuvre grâce à des manifestations dans le cadre de forums mondiaux et de programmes de renforcement des capacités consacrés à la prise de conscience, l'acquisition de compétences, la planification technologique, l'aide à la formulation de politiques et de stratégies et la création et le renforcement de partenariats et de la coopération internationale. Le programme accordera également une attention

particulière aux questions relatives aux femmes et aux jeunes, chaque fois que ces groupes cibles rencontrent des obstacles à l'accès à la technologie et au financement.

79. Une des principales technologies permettant d'accroître la productivité et de stimuler une économie compétitive axée sur les connaissances est la technologie de l'information et de la communication. Ceci étant, les entreprises – en particulier les PME – de la plupart des pays en développement souffrent du manque d'accès aux TIC, s'agissant tant des contenus, des applications, et des services que de l'infrastructure, qui sont pourtant des volets essentiels du développement industriel, notamment dans les PMA. La pénétration des TIC reste faible et coûteuse et les services de TIC sont souvent fournis de manière peu intégrée. Le présent élément de programme va donc s'intéresser aux obstacles que rencontrent les PME lorsqu'elles veulent utiliser des outils TIC, à savoir un accès abordable, des connaissances suffisantes et des solutions adaptées à la spécificité de leur situation. Plus particulièrement, l'ONUDI procèdera par le biais de son réseau croissant de centres d'information économique – entretenu en partie grâce à des sources d'énergie renouvelable en milieu rural – l'aide aux institutions publiques et privée pour le développement d'économies locales s'appuyant sur des logiciels et la création, pour les PME, de solutions au problème de l'accès à l'information s'appuyant sur les téléphones mobiles.

#### *Développement de groupements de PME et de chaînes de valeur agricole*

80. Cet élément de programme a pour objet de promouvoir le développement de regroupements et de liens économiques pour aider les entreprises, en particulier les plus petites, à améliorer leur productivité et à renforcer leur innovation, et à obtenir des avantages compétitifs systématiques. En favorisant les regroupements, les réseaux, le développement de chaînes d'approvisionnement et les partenariats public-privé, le programme renforce les systèmes économiques locaux dans le cadre desquels les entreprises sont à même de compléter leurs capacités propres, réaliser ensemble des économies d'échelle et de gamme, renforcer leur accès aux ressources et aux marchés et ce dans le cadre d'un environnement institutionnel propice permettant de multiplier les possibilités et d'en faire profiter les pauvres.

81. Spécifiquement, le programme contribue à réduire la pauvreté non seulement en créant des possibilités économiques pour les groupes cibles les plus pauvres mais encore en adoptant une approche à base élargie favorisant la participation de ces groupes à la prise de décision et cherchant à surmonter les préjugés à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés et à autonomiser les pauvres pour que ceux-ci saisissent les possibilités économiques qui existent en renforçant leurs compétences, leur organisation et leur représentation au sein des institutions. Au niveau de la réduction de la pauvreté, au nombre des aboutissements que permet cette démarche alliant les regroupements et la création de liens, figurent notamment la création d'emplois et de revenus pour les entrepreneurs ainsi regroupés et leur personnel, la multiplication de biens et de services abordables, le développement du capital humain, l'amélioration de l'accès à l'infrastructure grâce aux investissements public-privé et l'intégration des femmes et des minorités ethniques dans les activités productives.

82. Les compétences de l'ONUDI et son rôle moteur dans le développement de regroupements et de liens sont reconnus. Pour le cadre de programmation 2010-

2013, l'Organisation va affiner le concept et élargir l'approche en intégrant systématiquement de nouveaux services dans cet élément de programme. Par exemple, les services utilisés pour le développement de consortiums à vocation exportatrice seront utilisés pour créer des groupes dynamiques d'entreprises au sein de regroupements à même de créer des liens avec des fournisseurs plus petits et créer un effet d'attraction touchant tous les regroupements en vue des marchés à l'exportation. Pareillement, l'approche fondée sur un triple bilan utilisé dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises sera intégrée dans les liens ainsi créés pour donner lieu à des méthodes concrètes permettant d'équilibrer les impératifs économiques, sociaux et environnementaux. On cherchera également à renforcer l'intégration avec les services de promotion des investissements afin de renforcer l'impact des investissements importants sur les communautés locales, et avec les services ayant trait aux énergies renouvelables afin de multiplier le recours à ce type d'énergie pour les activités productives au niveau des regroupements.

83. Cet élément de programme aura des liens de plus en plus proches avec le secteur privé comme partenaire dans les efforts de développement. L'accent sera placé sur la création de partenariats avec les chefs d'entreprises et les acheteurs mondiaux pour mieux exploiter les connaissances, les pratiques d'excellence, les ressources et les contacts au profit des initiatives de développement locales.

84. Dans le droit fil des enseignements tirés de l'expérience acquise sur le terrain, cet élément de programme renforcera également les services de conseil stratégique et de développement des ressources humaines essentielles. Il s'agit donc de tenir davantage compte des besoins des décideurs dans le cadre du processus d'intégration des regroupements dans les politiques nationales et régionales, tout en aidant à l'acquisition de compétences clefs visant la mise en œuvre et le suivi des politiques dont ont besoin les responsables des autorités locales, des institutions d'aide intermédiaires, des institutions de gouvernance et des établissements d'enseignement, ainsi que les entreprises au sein des regroupements.

85. Enfin, une importance sera accordée aux fonctions de gestion des connaissances. L'élément de programme peut déjà faire appel à un certain nombre d'outils, de méthodologies et de données d'expérience de la diffusion des connaissances, du conseil d'orientation stratégique et de la formation. Cet ensemble d'outils sera renforcé plus encore par la mise en place d'un système de gestion des connaissances regroupant quatre éléments:

a) Codification et diffusion des connaissances (systématisation de l'expérience acquise dans le cadre de projets, stratégie de communication, programmes de formation spécialisée à l'échelle mondiale et régionale);

b) Renforcement des capacités au niveau des compétences industrielles essentielles (formation des formateurs, centres d'excellence);

c) Innovation systématique des approches (recherche, suivi et évaluation axés sur l'action et rétroaction dans la conception des projets); et

d) Établissement de réseaux avec des partenaires extérieurs, y compris les institutions financières internationales.

86. Cet élément de programme vise en outre à améliorer la compétitivité, la souplesse et la productivité des PME, en particulier en milieu rural, et va continuer de renforcer l'infrastructure institutionnelle d'appui aux agro-industries en milieu

rural. Les interventions porteront sur les produits agricoles primaires et les activités de transformation secondaire correspondantes, l'accent étant mis sur les produits alimentaires (poissons, viandes, produits laitiers, fruits et légumes et huiles végétales) et certains produits non alimentaires (produits forestiers ligneux ou non ligneux, textiles et vêtements, cuirs, peaux et produits dérivés). Un appui technico-économique public et privé sera mis au point en fonction de résultats relatifs à des entreprises rurales agricoles pilotes concernant la régularisation des flux de production, l'amélioration de la qualité des produits, la limitation des déchets, l'utilisation des sous-produits et l'amélioration des conditionnements.

87. Grâce à la création de centres régionaux d'excellence dans des domaines tels que la transformation des produits alimentaires, le contrôle de la sécurité et de la qualité, le conditionnement, l'étiquetage, les normes d'analyse, le machinisme agricole et l'utilisation des sous-produits, les services d'appui aux industries seront améliorés en quantité comme en qualité. L'on s'attend à ce que ces centres d'excellence favorisent une productivité et une efficacité plus grandes, une amélioration de la qualité du produit assortie d'une diminution du taux de rejet, une plus grande utilisation des ressources, une valeur ajoutée plus élevée et une diminution des pertes après récolte. Des conseils et une coopération technique viseront à développer le secteur de la construction de machines agricoles en mettant en place des centres techniques ruraux consacrés au transfert de technologie ainsi qu'à la réparation et à l'entretien appropriés d'outils agricoles essentiels et de matériel de transformation des produits agricoles dans les zones rurales.

*Développement de l'entrepreneuriat chez les populations rurales, les femmes et les jeunes*

88. Cet élément de programme-ci va continuer de promouvoir l'entrepreneuriat des populations rurales, des femmes et des jeunes en s'intéressant tout particulièrement à la formation à l'entrepreneuriat pour les groupes cibles désignés afin de créer les fondements du développement du secteur privé. Il s'agira également d'encourager l'amélioration de l'environnement réglementaire et administratif pour promouvoir des activités économiques compétitives dans le secteur formel. À long terme, l'impact attendu de cet élément de programme est la multiplication du nombre de PME compétitives dans le secteur formel, ainsi qu'une augmentation de la participation des populations rurales, des femmes et des jeunes; il revêt donc un intérêt particulier pour les PMA et les pays ayant des besoins particuliers.

89. Il est prévu de reproduire le programme d'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest (Union du fleuve Mano), qui a fait ses preuves, dans d'autres sous-régions s'y prêtant.

90. Grâce à une stratégie ascendante de croissance en vue de la réduction de la pauvreté, cet élément de programme va continuer d'intégrer des programmes d'entrepreneuriat concret dans les établissements de formation secondaire et professionnelle, visant spécifiquement le développement de compétences entrepreneuriales des jeunes, garçons et filles, avant qu'ils ne se lancent dans la vie active. Cette façon de procéder devrait permettre aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales et une attitude positive à l'égard des occasions économiques à saisir et du travail indépendant. Ces fondements seront complétés par une formation aux TIC, associant les rudiments de l'entrepreneuriat et une expérience concrète de l'utilisation des nouvelles technologies qui prépareront les

jeunes aux conditions préalables à un emploi et à la société d'information mise en réseau que tout jeune entrepreneur devra affronter.

91. Durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI donnera une grande importance au passage des entreprises du secteur informel au secteur formel, en insistant tout particulièrement sur la simplification et l'amélioration de l'accès aux services administratifs régissant la création d'entreprises. L'élément de programme visera également à accroître la participation des femmes aux activités entrepreneuriales, en s'appuyant sur le principe de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes à capacité et à intérêts égaux. Il s'intéressera également au développement des ressources humaines dans le domaine de l'entrepreneuriat des femmes, et à la réduction des obstacles formels et informels aux aspirations entrepreneuriales des femmes, dont l'introduction de structures réglementaires non discriminatoires.

#### *Sécurité humaine et sortie de crise*

92. Les pays qui sortent d'une crise sont confrontés à un ensemble singulier de défis; si ceux-ci ne sont pas identifiés et résolus, les pays risquent fort de retomber dans la violence et les troubles sociaux. Si les situations de crise sont imputables à des causes fort diverses, il est un facteur commun: la menace grave pour la sécurité humaine du fait de la dégradation des capacités productives, de la dégradation de l'environnement, de la destruction des moyens de subsistance, de l'absence ou de la destruction de l'infrastructure physique ou sociale et de l'érosion du capital social.

93. S'appuyant sur son expérience des programmes et projets concernant la sécurité humaine et les situations de sortie de crise, l'ONUDI va continuer d'intervenir dans des situations d'urgence complexes en menant des activités qui contribuent à la sécurité socio-économique mais aussi environnementale et énergétique. Elle aidera donc à renforcer la résilience des institutions et du secteur productif et contribuera à la sécurité, notamment à celle des groupes vulnérables.

94. Il est admis que les opérations de maintien de la paix doivent être associées de près aux efforts de consolidation de la paix et de développement socio-économique. Facteur clef de la capacité d'un pays à récupérer après un choc interne ou externe, à y résister ou à l'éviter, le développement socio-économique est l'un des pierres angulaires dans la prévention des crises et la création de sociétés résilientes. L'ONUDI va donc accorder une attention toute particulière à des interventions clefs visant à aider à renforcer la résilience économique et la sécurité humaine, dont le rétablissement et l'amélioration des capacités productives locales; la mise en place et le renforcement des institutions, la mise à disposition d'énergies renouvelables pour les pauvres; et le renforcement de la résilience des secteurs les plus vulnérables de la population, dont les jeunes et les femmes.

#### **C.5.2 Renforcement des capacités commerciales**

95. Il est désormais reconnu que l'amélioration de la capacité des pays en développement à participer aux échanges mondiaux revêt une importance critique pour leur croissance économique et leur développement industriel durable à venir, condition préalable à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD 1, 3 et 8. L'amélioration de cette capacité permet de plus à assurer une transition plus harmonieuse vers des structures d'échanges internationaux et de mondialisation

économique fondées sur la primauté du droit, non discriminatoires et inclusives. Un des facteurs essentiels déterminant le succès dans ce domaine est la capacité des industries des pays en développement à faire du commerce sur le plan international, ce qui dépend des possibilités qu'elles ont d'accéder aux chaînes de valeur mondiales qui sont établies par les sociétés transnationales. Aussi, des efforts s'imposent-ils du côté de l'offre; mais il faut par ailleurs montrer que les entreprises respectent la conformité avec le marché. Il convient donc de donner aux entreprises un meilleur accès au savoir-faire et aux services leur permettant de fabriquer des produits offrant un fort potentiel d'exportation conformes en quantité et en qualité aux marchés dont les normes internationales, les exigences spécifiques des acheteurs privés, les normes techniques et celles relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

96. Dans ce contexte, l'ONUDI va continuer de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques sur les marchés mondiaux. Cette aide portera sur les éléments suivants:

- a) Identification des secteurs et des produits ayant un potentiel compétitif;
- b) Analyse et évaluation des tendances des résultats industriels aux échelons national, régional et mondial, et élaboration de stratégies et de politiques visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à surmonter les obstacles techniques au commerce (OTC) et à être conformes aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS);
- c) Aide à l'amélioration des procédés de fabrication dans les secteurs à potentiel d'exportation élevé afin qu'ils atteignent des niveaux acceptables sur le plan international;
- d) Soutien à la création de consortiums d'exportation, modalité spécialisée de réseaux de PME;
- e) Élaboration de politiques industrielles et relatives à la responsabilité sociale des entreprises propices et mise en place d'institutions de responsabilité sociale des entreprises intermédiaires; et
- f) Élaboration et exécution de programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités commerciales, en coopération avec des organismes internationaux partenaires, tels que le Fonds commun pour les produits de base, la FAO, le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

97. La question de la conformité aux normes internationales et aux exigences des marchés va continuer de jouer un rôle fondamental pour le renforcement des capacités commerciales. Plus particulièrement, les pays ayant accédé depuis peu à l'OMC ou en cours d'accession, doivent mettre en place l'infrastructure nécessaire en matière de contrôle de la conformité pour satisfaire aux exigences et obligations de l'OMC, notamment au titre de l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. À cette fin, il faudra renforcer les capacités des organismes nationaux de normalisation à effectuer des essais et des calibrages de produits qui soient reconnus sur le plan international, à partir d'analyses sur les lacunes infrastructurelles et des

services de métrologie, d'essai et d'inspection et créer des organismes d'accréditation des laboratoires, de certification et d'inspection.

98. Dans le domaine des normes auxquelles doivent répondre les produits, les normes concernant l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires (ISO 22000), la gestion de la qualité (ISO 9001), la gestion de l'environnement (ISO 14001) et la responsabilité sociale (SA 8000) continueront de revêtir une importance particulière pour les exportations des entreprises. En outre, l'ONUDI va se pencher sur d'autres modalités internationales ayant trait à la conformité, dont les autodéclarations de conformité, notamment pour le marquage CE et les obligations en matière de responsabilité sociale "volontaire" des entreprises concernant les chaînes de valeur mondiale, étant donné notamment la future norme internationale sur la responsabilité sociale (ISO 26000).

99. Dans ce contexte global, l'ONUDI fournira ses services de renforcement des capacités commerciales par le biais de quatre éléments de programme interdépendants, à savoir les capacités industrielles axées sur la compétitivité commerciale, l'infrastructure relative à la qualité et au respect des obligations, les entreprises agroalimentaires axées sur l'exportation et les consortiums de PME et, enfin, la responsabilité sociale des entreprises en vue de l'intégration des marchés.

#### *Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international*

100. Pour améliorer la compétitivité d'une entreprise et accroître sa part des marchés mondiaux de biens et de services marchands, il est indispensable de proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques. Aussi, les entreprises ont-elles constamment besoin d'une information sur le marché, de savoir-faire, et doivent être restructurées et mises à niveau. Elles bénéficient le plus souvent d'un appui sous forme d'apport de capitaux et de technologies destiné à l'amélioration des procédés ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la gestion de la qualité.

101. L'élément de programme visera à renforcer les capacités des institutions des secteurs tant public que privé des pays en développement pour élaborer des politiques et stratégies commerciales s'appuyant sur une analyse économique et statistique; procéder à l'évaluation de la compétitivité à l'échelle sectorielle et au niveau des produits; et créer des bases de données commerciales, dont, par exemple, des inventaires des obstacles techniques au commerce (OCT) conçus pour faire progresser les exportations du secteur industriel.

102. Cet élément de programme prévoit des services d'appui technique pour la création de centres régionaux et nationaux de productivité permettant d'apporter des services ciblés pour améliorer la productivité et les capacités d'exportation des entreprises. Les activités visent essentiellement à renforcer les capacités industrielles, grâce à l'apport de connaissances techniques, l'organisation de programmes de formation et de visites d'étude, la fourniture de matériel, l'élaboration d'outils et de méthodologies et l'exécution de projets pilotes en vue de les reproduire.

103. Dans le cadre de ce programme, l'ONUDI va également beaucoup contribuer à la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) UE/ACP. L'Organisation met actuellement au point des programmes sous-régionaux à grande échelle sur l'amélioration et la modernisation industrielles pour cinq communautés

économiques régionales dans les régions de l'Afrique et des Caraïbes et du Pacifique, touchant plus de 60 pays. L'initiative conjointe ACP/UE/ONUUDI, d'une durée de six ans, sera pleinement opérationnelle au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, et offrira les services suivants:

- a) Appui à la mise à niveau des entreprises industrielles privées et amélioration de leur compétitivité;
- b) Renforcement des capacités de l'infrastructure des pays bénéficiaires relative à la qualité; et
- c) Création/mise à niveau des institutions d'appui technique.

*Infrastructure relative à la qualité et à la conformité*

104. Cet élément de programme s'intéresse à la nécessité d'améliorer la capacité des pays en développement à se conformer aux normes internationales, dont les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. La traçabilité des produits pour garantir l'information sur l'origine des produits n'est qu'un exemple des normes mondiales auxquelles les exportateurs doivent se conformer pour pénétrer les marchés étrangers. Les fabricants et les institutions d'appui correspondants des pays en développement doivent mettre au point des systèmes visant la conformité avec les nouvelles normes de gestion, ce qui appelle une aide pour le renforcement des capacités connexes, la sensibilisation et la diffusion du savoir-faire et de l'information requis.

105. L'élément de programme fournira également une assistance technique aux pays en développement pour veiller à ce que leurs produits, au moment d'accéder aux marchés mondiaux, aient été correctement testés selon les normes internationales et les obligations en matière d'évaluation de la conformité. Les pays en développement sont tenus de disposer de laboratoires d'essai à même de tester les produits et les échantillons pour en vérifier la conformité aux normes internationales. De plus, pour permettre la fabrication de précision et satisfaire aux exigences de qualité rigoureuses, les pays en développement ont besoin d'une infrastructure métrologique qui comprenne des installations d'étalonnage permettant d'établir des chaînes de mesure et de traçabilité conformes au système international d'unités. Pour pouvoir fournir la preuve de conformité ils devraient disposer du cadre institutionnel et juridique qu'exigent la normalisation, la métrologie, les essais et le contrôle de la qualité.

106. Au cours de cette période du cadre de programmation à moyen terme, cet élément de programme vise donc:

- a) À permettre aux organismes nationaux de normalisation d'offrir des services visant la conformité des entreprises avec les accords de l'OMC, s'agissant notamment de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, tout en tenant compte des besoins du secteur privé, des exportateurs et des consommateurs;
- b) À mettre au point des capacités locales en métrologie, étalonnage et essais de produits pour assurer des services aux contrôleurs, fabricants et exportateurs locaux dans le respect des meilleures pratiques internationales, y compris dans le domaine de la protection du consommateur;

c) À fournir aux exportateurs et aux entreprises locales des services de certification reconnus à l'échelle internationale s'agissant des normes internationales publiques et privées concernant notamment la qualité, l'environnement, la responsabilité sociale, la sécurité alimentaire et la traçabilité;

d) À permettre aux mécanismes d'accréditation nationaux et régionaux d'évaluer l'efficacité des laboratoires, des organismes d'inspection et de certification au niveau local et régional; et

e) À renforcer les capacités des associations de consommateurs à défendre les droits des consommateurs en se fondant sur les politiques nationales conformes aux meilleures pratiques internationales.

#### *Agro-industries axées sur l'exportation et consortiums de PME*

107. En cette ère de mondialisation, il est particulièrement important pour les PME des pays en développement d'accéder aux marchés à l'exportation pour assurer leur croissance et améliorer leur productivité. Étant donné que la majorité des produits exportables des pays en développement relève du secteur agroalimentaire, cet élément de programme va appuyer les institutions nationales et régionales dans leur prise de décision concernant les possibilités de développement économique pour renforcer le secteur agro-industriel (alimentation, cuir, textiles, bois et machines agricoles). Il s'agira de renforcer les capacités aux niveaux institutionnel et industriel en vue d'accroître la productivité industrielle et d'améliorer la compétitivité du secteur agro-industriel, et d'appuyer les agro-industries traditionnelles pour accroître leur productivité et améliorer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Il s'agira également de faciliter la participation aux travaux d'organisation à activité normative, d'encourager la recherche sur des produits prioritaires, d'élaborer des manuels de formation et des référentiels sur les techniques et procédés agro-industriels et de diffuser une information sur les agro-industries.

108. Pour bon nombre de PME, l'exportation est souvent complexe et comporte de gros risques. L'assistance fournie dans le cadre de cet élément de programme comptera la création de consortiums d'exportation dans différents secteurs (l'accent étant placé sur les agro-industries), le renforcement des capacités institutionnelles et les services de conseil sur la structure réglementaire et incitative. Les activités de développement des consortiums à vocation exportatrice interviendront dans le cadre de regroupements de programmes accordant une importance particulière aux liens avec des partenaires économiques plus petits visant à contribuer à la croissance favorable aux pauvres ou dans le cadre de projets spécifiques visant des PME dynamiques dans des secteurs porteurs. Les notions de responsabilité sociale des entreprises seront intégrées peu à peu au processus de développement des consortiums d'exportation afin de faciliter l'insertion des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L'élément de programme sur les consortiums d'exportation donnera la priorité à la diffusion de connaissances et à l'acquisition de compétences spécialisées grâce à la mise en place de formations mondiales et régionales et au renforcement des alliances stratégiques avec des organisations nationales, régionales et mondiales actives dans ce domaine et, enfin, grâce à la promotion des activités de coopération Sud-Sud.

### **Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés**

109. La responsabilité sociale des entreprises est largement reconnue comme étant un outil moderne de gestion, à mesure que les PME du monde entier font leur apparition dans les chaînes d'approvisionnement internationales et les politiques en matière de responsabilité sociale des investisseurs étrangers. Des lois et politiques en la matière sont élaborées dans de nombreuses régions du monde. Cet élément de programme aide les institutions publiques et privées à mieux comprendre les normes relatives à la responsabilité sociale qui voient le jour et qui obligent à respecter des normes techniques mais aussi des principes environnementaux et sociaux.

110. L'obligation de satisfaire à ces normes présente une difficulté pour les PME au niveau de la conformité, mais représente également un avantage compétitif potentiel et des occasions d'intégrer avec succès les chaînes mondiales de valeur. Durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, on veillera à être plus sensible à ce dossier. Pour ce faire, il faut prévoir un appui suffisant pour le suivi et la mise en œuvre des normes de responsabilité sociale de la part des institutions d'appui et des associations d'entreprises; il faudra également prévoir des politiques industrielles propices qui favorisent de manière dynamique la responsabilité environnementale et sociale des entreprises.

111. Le programme de responsabilité sociale des entreprises, tout en étant inclus dans les activités de renforcement des capacités commerciales, joue également dans le cadre des activités de réduction de la pauvreté de l'ONUDI dans la mesure où il favorise la participation active du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement social et environnemental. Pour cette raison, le programme va chercher à mieux intégrer les questions ayant trait à la responsabilité sociale des entreprises dans le Programme relatif aux liens avec les regroupements et les entreprises et, d'une manière générale, dans tous les services de l'ONUDI ayant trait au développement du secteur privé, dans l'optique de la réduction de la pauvreté, dont par exemple le programme visant l'entreprenariat des jeunes, qui, dans les programmes scolaires, fera une place à la déontologie des affaires. La collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur les PME et la lutte contre la corruption va être intensifiée.

#### **C.5.3 Environnement et énergie**

112. La production et la consommation industrielles mondiales dépassent la capacité de renouvellement des ressources naturelles et la capacité des États à gérer la pollution et les déchets. Si la croissance industrielle a bel et bien aidé à sortir des dizaines de millions de personnes de la pauvreté dans de nombreux pays au cours des décennies écoulées, en particulier dans les grandes villes qui ne cessent de s'agrandir, il est manifeste que la croissance économique et l'urbanisation ont un coût. Cette évolution entraîne de plus en plus une contraction du capital naturel – disparition de forêts, appauvrissement de la biodiversité, disparition de ressources aquatiques et dégradation des sols – imputables à des niveaux sans précédent de pollution de l'air, de l'eau et du sol d'origine essentiellement industrielle.

113. Ce phénomène s'accompagne de l'absence ou de l'insuffisance de services environnementaux ou de services d'utilité publique, de systèmes de recyclage, de systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, d'assainissement, d'approvisionnement en eau, de services d'hygiène et de la gestion des déchets

solides. Ces carences freinent la croissance économique, pèsent lourdement sur les systèmes naturels et nuisent à la santé publique et au climat d'investissement. Elles grèvent également le potentiel qu'ont les zones urbaines de contribuer pleinement à la croissance économique.

114. S'il n'est pas question de refuser aux pays en développement la chance d'avoir une part dans les richesses de la planète, il importe tout autant de reconnaître que les structures du développement actuel vont continuer d'avoir des effets délétères sur l'environnement. Étant donné les tendances actuelles de la croissance de la consommation et de la population, on peut se demander si la planète peut continuer de supporter des niveaux croissants de pollution et d'utilisation des ressources sans graves conséquences dans l'avenir proche. Des ajustements s'imposent donc, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

115. Étant donné les préoccupations qui se manifestent au niveau international à propos du changement climatique, on accorde une attention croissante à ces questions. Les impacts du changement climatique peuvent être très graves pour les pays en développement, et plus encore les PMA, dont bon nombre sont mal équipés pour assumer les effets sur la production agricole, la productivité de la main-d'œuvre, la santé et les déplacements internes. Sans doute aucun, ce sont les pauvres qui souffriront le plus. Ce sont en effet eux qui sont le plus directement exposés à la pollution et aux conditions extrêmes imputables au changement climatique, et qui dépendent le plus fortement des ressources naturelles: cultures, bétail et biocombustibles. À mesure que le niveau des nappes phréatiques tombe et que les eaux de surface sont de moins en moins fiables, la diminution des récoltes pourrait intervenir dans plusieurs pays en même temps, créant une pénurie alimentaire potentiellement impossible à gérer.

116. L'ONUDI a reconnu il y a déjà longtemps qu'il fallait s'attaquer aux questions environnementales et promouvoir au niveau systémique des méthodes de production non polluantes. Pour rationaliser l'utilisation des ressources il faut adopter une perspective et un processus de prise de décision qui tiennent simultanément compte de la valeur économique et de la sauvegarde de l'environnement.

117. L'utilisation plus rationnelle des ressources vaut également pour l'énergie car elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie, de l'extraction, du traitement, du transport des matières premières ainsi que de l'évacuation des déchets. L'adoption de stratégies durables concernant l'utilisation de l'énergie dans l'industrie prévoyant notamment le recours aux sources d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable pour la prise en charge des changements climatiques grâce à l'orientation des économies vers une moindre utilisation de carbone.

118. À terme, il n'est pas tenable de trop compter sur l'évacuation des déchets; les pays ne pourront pas se permettre la mise en place de systèmes adéquats assez rapidement et en toute innocuité pour résoudre leurs problèmes de déchets si la production de déchets continue à son rythme actuel. La gestion des déchets doit donc faire partie intégrante du développement industriel; de nombreuses possibilités commerciales peuvent être créées s'agissant non seulement de la production utilisant rationnellement les entrants, comme examiné plus haut, mais aussi le recyclage et l'évacuation sans danger pour l'environnement. Aussi, les pays en développement peuvent-ils dépasser les solutions classiques pour saisir des

possibilités rentables et durables, dont la récupération des ressources et les systèmes de transformation des déchets en énergie. Le marché potentiel de biens et de services environnementaux progresse rapidement et pourrait devenir une source importante d'emplois et assurer la protection à long terme des biens, s'agissant notamment des PME axées sur la demande locale et nationale. Ceci n'est possible que si les pays industrialisés encouragent et transfèrent les nouvelles technologies dans le secteur de la chimie et de l'énergie renouvelable dite "verte".

119. La compétition accrue pour des ressources rares, dont l'eau et l'énergie, ne va pas se limiter à l'intensification des conflits dans le seul contexte industriel. La dégradation de l'environnement et le changement climatique risquent éventuellement d'intensifier des tendances inquiétantes en soi, dont la désertification, l'élévation du niveau de la mer, la plus grande fréquence des conditions météorologiques extrêmes et les pénuries d'eau douce d'où, dans le cas du scénario le plus défavorable, des conflits civils et transfrontières, des migrations non maîtrisables et l'éruption de violence pour l'acquisition de ressources indispensables rares. L'utilisation rationnelle des ressources et le développement économique à faible consommation de carbone peuvent donc aider à alléger les pressions et à éviter certaines des causes profondes des troubles sociaux.

120. C'est dans ce contexte que l'ONUDI fournit des services d'appui dans le cadre de la priorité thématique portant sur l'environnement et l'énergie, grâce à trois éléments de programme interdépendants relatifs à la production industrielle utilisant efficacement les ressources et à faible émission de carbone, les énergies renouvelable à des fins productives et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement.

*Production industrielle à utilisation rationnelle des ressources et à faible émission de carbone*

121. La protection de l'environnement assurée par les entreprises a connu des changements structurels ces dernières années. On a privilégié les techniques de prévention axées sur les processus de production même, qui visent à éviter la constitution de déchets ou la pollution, ou à recycler immédiatement les rejets à des fins productives. Non seulement la charge polluante sur l'environnement s'en trouve réduite, mais les entreprises économisent en outre de l'argent puisque les déchets et la pollution sont en fait des ressources inexploitées que l'entreprise a dû initialement acheter.

122. Cet élément de programme va encourager plus encore cette évolution par la création de Centres nationaux pour une production plus propre et la mise en œuvre d'autres projets de production moins polluante, dont il souligne le rapport efficacité-coût et l'importante contribution à la protection de l'environnement. L'accent est mis à cet égard sur le secteur agro-industriel des pays en développement – en particulier les industries du cuir, du textile, du bois – et sur l'industrie alimentaire.

123. L'élément de programme va privilégier de plus en plus la gestion durable des produits chimiques grâce à l'Approche stratégique sur la gestion des produits chimiques (SAICM), adoptée début 2006 et dont il mettra en œuvre les mécanismes de financement complémentaire pour le programme de démarrage rapide de la SAICM. Il mettra également l'accent sur la promotion du concept de leasing

écologique, en particulier dans le secteur des produits chimiques, où ces avantages pour l'environnement sont importants.

124. Si la production plus propre peut beaucoup faire pour réduire les déchets et la pollution imputables aux processus industriels, certains déchets resteront néanmoins, et les entreprises ont besoin de l'aide du secteur des services environnementaux pour recycler ou évacuer leurs déchets d'une manière qui ne nuise pas à l'environnement. Dans le même temps, les produits fabriqués par les entreprises doivent être gérés correctement lorsqu'ils arrivent en fin de vie utile pour devenir déchets. À mesure que les économies des pays en développement accèdent à la croissance, il devient encore plus important pour ces pays de mettre en place un secteur environnemental solide. Durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, cet élément de programme va veiller plus encore à aider les pays à renforcer leur secteur des services environnementaux, avec un accent particulier sur les entreprises de recyclage.

125. Les déchets électriques et électroniques constituent à cet égard un bon cas d'espèce. À mesure que les pays en développement accèdent à la société de l'information, le volume de matériel électronique obsolète augmente rapidement. La libération dans l'environnement de toxines provenant d'ordinateurs et de téléphones mobiles obsolètes – plomb, mercure, arsenic – du fait de l'insuffisance des techniques d'enfouissement ou de récupération, constituent un grave problème environnemental, mais aussi social. À l'heure actuelle, les appareils électroniques sont rarement évacués de manière satisfaisante, et la réglementation nationale est souvent insuffisante. C'est pour cette raison que cet élément de programme, qui a commencé à travailler sur cette filière de déchets, va redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine du recyclage des déchets électroniques et des services de remise en état des ordinateurs, dans un contexte plus vaste de promotion, dans les pays en développement, d'entreprises de services environnementaux plus nombreuses et de meilleure qualité.

126. Les niveaux de consommation d'eau par le secteur industriel vont eux aussi augmenter, comme vont le faire le volume et la toxicité des effluents déversés dans les cours d'eau. Cela aura des conséquences particulièrement graves dans de nombreux pays en développement, qui souffrent déjà de pénurie d'eau, susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques. Cet élément de programme va également prévoir une assistance aux pays pour protéger leurs ressources en eau (à la fois les ressources nationales et celles qu'ils ont en commun avec d'autres pays) des rejets d'effluents industriels et pour accroître la productivité de l'eau et réduire la consommation excessive d'eau par les entreprises.

127. De plus, cet élément de programme vise à améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie en contribuant à la transformation des marchés de produits et de services efficaces sur le plan énergétique. À cette fin, il encourage vivement l'utilisation de normes de gestion de l'énergie, l'accélération des investissements des entreprises en vue d'optimiser les systèmes énergétiques et le recours plus systématique à de nouvelles technologies industrielles à bon rendement énergétique au moyen de services consultatifs techniques, financiers et en matière de politique.

*Énergies renouvelables à des fins productives*

128. On considère que l'amélioration de l'accès à l'approvisionnement à l'énergie moderne et fiable constitue une condition préalable au développement économique des pays en développement. Pour que ce développement puisse durer, l'énergie doit être utilisée à des fins productives à même de créer des emplois et de multiplier les possibilités de revenus pour les communautés locales. Cet élément de programme va donc s'efforcer d'accroître l'accès à des sources modernes d'énergie, s'appuyant essentiellement sur les énergies renouvelable pour appuyer le développement des capacités productives, en milieu rural comme en zone urbaine.

129. L'écart entre la demande et l'offre d'énergie se creusant, les sources d'énergie renouvelables jouent un rôle crucial dans la chaîne d'approvisionnement en énergie visant à répondre à la demande croissante, provenant en particulier de l'industrie des pays en développement. Plusieurs technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables sont apparues comme des solutions économiquement viables et respectueuses de l'environnement qui, mises en œuvre de manière satisfaisante, pouvaient répondre aux besoins énergétiques croissants de l'industrie, et en particulier des PME.

130. Durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, cet élément de programme va notamment encourager l'adoption de ces technologies dans les PME du secteur manufacturier consommant beaucoup d'énergie, qui ont besoin de force motrice et de chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température. À l'heure actuelle, les PME répondent à la majorité de ces besoins en ayant recours à l'électricité provenant de combustibles fossiles ou de la combustion directe de ces combustibles: mazout, kérosène ou charbon. Le coût de ces combustibles progressant rapidement, un recours accru aux technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables permettrait non seulement d'améliorer l'environnement local, mais encore d'accroître la productivité et la compétitivité des PME. Cela permettrait en outre d'économiser les sources d'énergie peu fiables des réseaux nationaux.

131. De plus, cet élément de programme permettra d'améliorer les conseils donnés aux planificateurs et décideurs nationaux et régionaux dans le cadre de l'élaboration de stratégies relatives à l'utilisation de plusieurs sources d'énergie par les entreprises, envisageant toutes les technologies disponibles, avec un accent particulier sur les sources d'énergie renouvelables. Il permettra de plus de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales et régionales de production et d'assemblage dans le domaine des technologies d'exploitation des énergies renouvelables et de promouvoir des structures d'appui satisfaisantes, dont des mécanismes de financement novateurs.

*Mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement*

132. Il conviendrait de faire cesser progressivement la production et la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui conduisent à la dégradation continue de la santé humaine et du milieu naturel. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal répondent à cette nécessité. Cet élément de programme va donc aider les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de celui-ci en transférant des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone

pour les pays visés à l'article 5 et appuyant la réalisation des objectifs en ce qui concerne les tonnages de substances appauvrissant la couche d'ozone à éliminer. Au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, cet élément de programme va s'intéresser davantage au bromométhane et aux hydrochlorofluorocarbones.

133. L'élément de programme relatif aux changements climatiques vise à appuyer à la fois la démarche d'atténuation (réduire les émissions à la source) et celle d'adaptation (s'adapter aux changements climatiques inévitables). Pour la première, les services d'appui comprennent l'élaboration de projets viables pour réduire les émissions de carbone dans les pays en développement et en transition, ce qui favorise le développement durable au niveau national et contribue en outre aux efforts mondiaux déployés pour atténuer les changements climatiques. Les services d'appui pour la seconde approche comprennent une aide à l'élaboration de programmes et de projets pertinents qui mettent l'accent sur les priorités d'adaptation du secteur industriel des pays en développement. Dans cette optique, l'ONUDI va continuer:

a) D'appuyer le renforcement des capacités et des institutions du pays hôte pour permettre le transfert de technologie et la vente de droits d'émission de carbone pour investir dans des projets environnementaux dans le secteur industriel, grâce au mécanisme pour un développement propre (MDP) ou au mécanisme d'application conjointe;

b) De promouvoir les projets relatifs au carbone et d'appuyer la création de partenariats nouveaux et novateurs entre opérateurs sur le marché du carbone (par exemple, acheteurs et vendeurs d'unités de réduction d'émission); et

c) De maximiser et promouvoir le potentiel de la vente de droits d'émission de carbone pour appuyer le transfert de technologie et le savoir-faire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation des énergies renouvelables dans l'industrie.

134. Les États parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) se sont engagés à prendre des mesures d'ordre juridique et administratif concernant la gestion de l'environnement, y compris à mettre en œuvre des modifications technologiques de fond, afin de se conformer aux prescriptions de la Convention. La production et l'utilisation des POP, ainsi que leur présence dans la biosphère, nuisent en effet gravement à la santé humaine et à l'environnement. Cet élément de programme permettra donc d'aider les pays en développement et en transition à respecter les dispositions de la Convention de Stockholm et vise à mettre en place dans les pays en développement des capacités pour protéger leurs populations et leurs ressources naturelles contre la pollution par les POP.

#### **C.5.4 Programmes transversaux**

135. L'ONUDI mène également un petit nombre de programmes transversaux. Pour le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, ces programmes transversaux portent sur la recherche et les statistiques industrielles stratégiques; les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé; et la coopération Sud-Sud.

*Recherche et statistiques industrielles stratégiques*

136. Le développement industriel est une des principales sources de prospérité pour la population mondiale et continuera de l'être encore très longtemps. Il facilite en effet la création d'emplois qui aident à sortir les gens de la pauvreté et progressivement, à mesure que les pays traversent différentes étapes, mènent à l'augmentation des salaires, à l'amélioration des conditions de travail et à une plus grande satisfaction professionnelle. Le développement industriel a fait ses preuves s'agissant de l'accroissement de la productivité des facteurs et le renforcement des effets multiplicateurs grâce à la création de regroupements. Il permet de produire bon nombre des produits grâce auxquels les gens peuvent avoir une vie plus facile et améliorer leur niveau de vie. Il fournit les technologies créatrices de nouveaux emplois, d'une vaste gamme de produits et d'une amélioration constante des méthodes de production. Grâce à l'interaction entre la création d'emplois, les changements et l'innovation technologies, l'industrialisation crée un processus dynamique auto-renforçant qui sous-tend la croissance économique depuis plus de deux siècles.

137. Il n'est guère aisé de comprendre le processus d'industrialisation. La multiplicité des facteurs agissant les uns sur les autres signifie que les chemins du développement industriel sont multiples. Elle signifie également qu'à un moment donné, les pays ne se trouvent pas forcément tous au même stade de progrès. En dépit de cette complexité, sans une bonne compréhension des déterminants du développement industriel, l'ONUDI ne pourrait exécuter son mandat consistant à conseiller sur cette question et fournir des services de coopération technique. L'un des principaux objectifs du programme de recherche de l'Organisation consiste donc à identifier et à expliciter les structures du développement industriel, ainsi que leurs causes profondes. La recherche est axée sur le croisement entre le changement structurel au sein de l'industrie manufacturière, les investissements internes et les connaissances et le changement technologiques, tout en établissant une distinction, au minimum, entre le vécu des pays les moins avancés et celui des pays à revenus intermédiaires.

138. Pour garder toute sa pertinence pour les parties prenantes tant internes qu'externes, la recherche de l'ONUDI doit être mise en rapport avec les priorités thématiques et les éléments de programme de l'Organisation. Aussi, un des domaines de recherche primordiaux au cours de la période couverte par ce cadre de programmation à moyen terme consistera-t-il à identifier les effets des différentes structures d'industrialisation sur l'atténuation de la pauvreté et l'autonomisation de groupes spécifiques. On examinera également l'impact sur le changement structurel de divers types de regroupements de PME et de chaînes de valeur s'appuyant sur les ressources naturelles par opposition à celles s'appuyant sur un processus de transformation. On étudiera également les choix effectués au niveau des technologies et investissements utilisant rationnellement l'énergie par rapport aux différents stades ou niveaux de développement industriel. L'analyse des principaux déterminants du développement industriel et leurs effets au niveau des priorités thématiques de l'ONUDI aidera à constituer un domaine d'expertise singulier et à ajouter de la valeur au corpus de connaissances sur l'industrialisation, ce qui constituera le fondement permettant d'élaborer un cadre pour les politiques industrielles dans l'optique de recommander des stratégies de développement

industriel optimales spécifiques à tel ou tel pays, autre objectif primordial du programme de recherche de l'ONUDI d'une manière générale.

139. Il conviendrait de rendre pleinement compte des causes et des incidences de l'industrialisation, ainsi que de ses effets. Or, aucune institution de recherche, a fortiori l'ONUDI, n'a la capacité de fournir des explications exhaustives. Pour ce faire, il faudrait conclure des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, et des universités ou centres de recherche ayant les mêmes préoccupations pour approfondir la compréhension qu'à l'ONUDI du phénomène en jeu. Tout comme les partenariats de développement économique sont créés entre le secteur privé et le secteur public et que les partenariats de financement sont conclus entre organisations internationales, il existe un potentiel de multiplication des "partenariats de savoir" entre les recherches menées par l'ONUDI et celles qui le sont pas de grands établissements universitaires spécialisés dans les questions relevant des priorités thématiques.

140. La contribution que l'ONUDI peut apporter à la compréhension du développement industriel se fondera sur de solides données empiriques. En effet, l'Organisation est chargée de compiler et de diffuser des statistiques industrielles vitales, que les gouvernements, le secteur privé et les établissements d'enseignement utilisent pour mener leurs propres stratégies, politiques et programmes industriels. Les méthodes de compilation et de diffusion des statistiques industrielles naissent sur le site de l'interaction entre les bureaux nationaux de statistiques, l'ONUDI et la communauté internationale de statisticiens. En outre, l'ONUDI produit des données sur la production manufacturière au niveau sous-sectoriel ainsi que des indicateurs de la compétitivité et de la productivité industrielles. Il faudra mettre au point de nouveaux indicateurs relatifs aux priorités thématiques. Les statistiques industrielles tiendront compte de la formation et du renforcement des capacités ainsi que de leurs relations avec les priorités thématiques et les stratégies et politiques en matière d'industrialisation.

141. Pour ce qui est des publications, le Rapport sur le développement industriel va continuer d'être la publication périodique représentative de l'ONUDI. Si, ces dernières années, ce document était axé sur un thème principal, on envisage pour les années à venir de faire en sorte que le rapport soit porteur d'un message sur le développement industriel, dans ce sens où il indiquera clairement que l'Organisation juge tel ou tel thème particulièrement important au moment de l'établissement du rapport. Le Rapport sur le développement industriel sera complété par des documents de travail et des documents thématiques. Une version constamment mise à jour et améliorée du tableau de bord de l'ONUDI y figurera, comme d'habitude.

#### *Partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé*

142. Au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI va continuer de chercher à conclure des partenariats stratégiques avec d'autres organisations et institutions des secteurs public et privé, ainsi qu'avec des entreprises privées. L'objet de ces partenariats est de maximiser la création de synergies entre les services de l'ONUDI et les activités relatives au développement des agences partenaires, et, partant, de maximiser l'impact sur le développement de ces activités conjointes. Ces partenariats portent sur les trois priorités thématiques de l'ONUDI; il s'agit donc là d'un mécanisme d'application transversale.

143. Étant donné les divergences quelquefois marquées entre les objectifs, les modèles et les domaines d'intérêt de ces partenaires potentiels et ceux de l'ONUDI, des approches novatrices s'imposent pour identifier des domaines et des modalités de coopération possibles. Forte de la vaste expérience déjà acquise dans le cadre de la création de tels partenariats ces dernières années, l'ONUDI compte multiplier considérablement ces partenariats au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

144. Dans ce contexte, un accent tout particulier sera mis sur le développement de partenariats avec les institutions financières internationales (IFI), dont les institutions de financement du développement qui, généralement, ont les mêmes objectifs que l'ONUDI, à savoir l'atténuation de la pauvreté, la promotion de la croissance économique et la protection de l'environnement. Traditionnellement, les institutions ont cherché à atteindre ces objectifs en travaillant de concert avec les gouvernements et les agences gouvernementales, et en consentant des prêts aux projets ou programmes du secteur public, à l'assistance technique et aux prêts motivés par des politiques spécifiques.

145. On reconnaît de plus en plus dans les pays en développement la nécessité de créer les conditions permettant au secteur privé de s'épanouir. Il existe de nombreuses possibilités de créer des synergies entre d'une part l'assistance technique, visant à améliorer l'environnement économique dans le but d'encourager les investissements privés nationaux et étrangers dans l'optique d'une croissance économique axée sur le marché et, d'autre part, l'assistance financière, qui aiderait à renforcer ces investissements du secteur privé. Ce genre de mécanisme crée donc un mécanisme fonctionnel établissant des liens entre l'assistance technique classique exécutée par les organisations multilatérales telles que l'ONUDI, et les instruments financiers appuyés par les institutions financières internationales.

146. Dans une perspective fonctionnelle, les synergies escomptées entre l'ONUDI et les institutions financières peuvent intervenir à deux niveaux différents:

a) L'ONUDI appuie une institution financière internationale pour la création et la mise en œuvre d'un programme d'investissements à grande échelle en offrant les données et les connaissances spécialisées dont elle dispose au niveau de pays spécifiques. Ce faisant, elle renforce sa fonction de coopération technique dans les États Membres et obtient un plus grand impact. Le travail en partenariat avec les institutions financières internationales peut également permettre à l'ONUDI de renforcer son appui aux États Membres en faisant valoir les nouvelles possibilités de financement;

b) Les institutions financières internationales s'adressent aux PME locales par l'intermédiaire de partenaires, dont par exemple les banques locales, les gestionnaires de fonds ou les organismes de garantie. Les connaissances et l'expérience spécialisées de l'ONUDI dans le cadre de son travail avec les PME, notamment pour identifier des possibilités d'investissement intéressantes ou en aidant les PME à surmonter les dissymétries qui existent au niveau de l'information entre les PME mêmes et les intermédiaires financiers avec lesquelles elles travaillent, peuvent aider à faire en sorte que ces programmes soient un franc succès.

147. L'ONUDI a déjà piloté de tels arrangements avec un certain nombre d'institutions financières internationales et va s'efforcer de les développer plus

encore au cours de la période visée. Elle va s'efforcer de plus de créer des partenariats similaires avec des fonds du secteur privé, dans des cas s'y prêtant. Grâce à la mise au point de programmes en collaboration, à la création et au partage de connaissances et à la fourniture de services consultatifs en matière de politique aux gouvernements, l'ONUDI a pour objectif de rendre plus efficaces les services assurés par ces institutions et, donc, d'accroître leur impact sur le développement.

148. On continuera d'encourager les partenariats et alliances stratégiques avec des entreprises privées dans un souci de mobiliser celles-ci pour qu'elles puissent devenir agents du changement en faveur du développement et utiliser leurs ressources et leurs principes de responsabilité sociale à la faveur de programmes conjoints de coopération technique au service du développement industriel durable. Dans ce contexte, l'ONUDI va s'inspirer de sa propre expérience dans le cadre de programmes de mobilisation du secteur privé, qui s'appuie sur trois grandes catégories d'interventions:

a) Promouvoir les principes et valeurs consacrés dans le Pacte mondial des Nations Unies, dont l'ONUDI est un organisme clef, avec un accent particulier sur les PME;

b) Appuyer la création de liens entre les grandes entreprises et les entreprises plus petites dans le but de faciliter l'intégration de ces dernières dans les chaînes de valeur nationales et mondiales;

c) Mobiliser le secteur privé, source d'investissements directs, de transfert de technologie et de possibilités de sous-traitance, ainsi que de création de partenariats novateurs, axés surtout sur les technologies de l'information et de la communication et la constitution de partenariats public-privé.

#### *Coopération Sud-Sud*

149. La coopération Sud-Sud restera une des grandes priorités pour l'ONUDI durant la période 2010-2013. Après la création des premiers centres de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud en Inde (2007) et en Chine (2008), il est prévu que trois ou quatre nouveaux centres de ce type ouvriront en 2013 dans divers pays à revenus intermédiaires, en fonction des négociations en cours avec leurs gouvernements.

150. À moyen terme, la coopération Sud-Sud et les centres de l'ONUDI qui y sont associés vont vraisemblablement avoir un rôle stratégique de plus en plus important dans la coopération pour le développement. À mesure que la crise financière actuelle et la restructuration de l'économie mondiale se déroulent, l'une et l'autre auront très certainement un impact important sur l'évolution de la structure de l'aide et l'on suppose que la coopération Sud-Sud en viendra à représenter une part importante de la coopération pour le développement au sein des divers organismes internationaux, institutions financières internationales et partenaires.

151. Pour relever les défis posés et saisir les occasions qui se présentent, l'ONUDI travaillera avec tous les partenaires essentiels, dont par exemple l'Unité de coopération Sud-Sud du PNUD, pour renforcer ses capacités et multiplier les ressources requises pour assurer un appui continu à différents niveaux. Ces initiatives appelleront des fonds additionnels de sources plus nombreuses, en particulier du Sud. À cet égard, une mesure importante pour l'ONUDI consistera à

créer des mécanismes dynamiques et souples pour l'interaction avec un nouveau groupe de pays donateurs, y compris les pays traditionnellement bénéficiaires.

152. Dans le même temps, la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme constituera également une occasion de procéder à des évaluations stratégiques de la coopération Sud-Sud, y compris des nouveaux centres industriels, et de tirer les enseignements acquis à un stade relativement précoce du processus. Ces évaluations compteront une analyse coût-avantage de la coopération Sud-Sud par rapport à la coopération traditionnelle, l'élaboration de pratiques d'excellence, l'accent sur la qualité et les résultats (ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas); et la poursuite du dialogue sur les modalités de coopération, dont la coopération triangulaire. Cet exercice représentera une contribution primordiale à la stratégie et à l'orientation à venir de l'ONUDI envers la coopération Sud-Sud.

153. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la coopération Sud-Sud, l'ONUDI va par ailleurs renforcer la coordination et les synergies entre ses centres de promotion des investissements et de la technologie, regroupant ainsi un réseau étendu de ressources doté des réseaux informatiques qu'il faut pour assurer un accès mondial à l'information facile et d'un bon rapport coût-efficacité.

*Programme spécial à l'intention des pays les moins développés (PMA)*

154. Au cours des quelques dernières années, la croissance économique des PMA pris ensemble a fait un véritable bond, les pays profitant comme ils l'ont fait de l'amélioration des termes de l'échange international de produits de base. En effet, la croissance annuelle moyenne de ces pays a atteint un taux d'environ 7 % pour la période 2005-2007, dépassant le taux de croissance des pays à revenus élevés et représentant le meilleur résultat économique pour les PMA en trente ans. L'accroissement de la demande de produits de base des pays nouvellement industrialisés, doublé d'une augmentation des investissements étrangers directs de ces pays vers les PMA sont parmi les principaux facteurs ayant permis d'inverser la détérioration régulière des termes de l'échange des PMA, qui était la tendance longue.

155. Les troubles financiers actuels pourraient gravement compromettre les acquis récents des PMA, car une baisse soudaine de la demande de divers produits de base et les craintes de récession mondiale ont fait chuter les prix. Dans le contexte de la mondialisation à long terme, on peut supposer sans crainte que l'expansion de la demande de différents produits de base est irréversible et si, dans l'avenir proche, la demande de ces produits peut faiblir, il est peu probable qu'elle s'effondre; elle pourrait même reprendre rapidement avant ou au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

156. À moyen terme, les perspectives d'avenir des PMA sont donc incertaines, associant de nombreuses difficultés aux occasions à saisir. En revanche, ce qui est manifeste, c'est que l'économie mondiale est de plus en plus interdépendante, et qu'il existe de nouveaux centres de richesse et de dynamisme économiques susceptibles de relancer la croissance des PMA. De plus, l'évolution des derniers mois a clairement montré que les PMA étaient vulnérables face aux chocs extérieurs et qu'il leur fallait diversifier leur économie et multiplier leurs possibilités commerciales pour assurer un développement économique durable.

157. Au cours des années à venir, les PMA vont avoir des occasions plus nombreuses de produire tout un ensemble de produits, d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs et de procéder à des échanges sur des marchés plus diversifiés. Dans ce contexte, les PMA vont vraisemblablement voir progresser les niveaux d'aide et d'investissement d'un nombre de partenaires se multipliant dans le moyen terme, une fois que les ajustements structurels mis en place en ce moment seront devenus effectifs.

158. La concrétisation de la croissance économique en développement et en atténuation de la pauvreté reste un vrai problème pour tous les pays, mais pour les PMA en particulier. Pour aider ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONUDI sera quasi inévitablement amenée à assumer un rôle plus important, et plus encore si l'évolution actuelle visant les problèmes du côté de l'offre et la diversification des échanges se poursuivent dans le cadre notamment de l'initiative "Aide pour le commerce" et du Cadre intégré renforcé.

159. La mobilisation des ressources constitue un volet essentiel de l'appui croissant de l'ONUDI au renforcement de la productivité en vue de la réduction de la pauvreté dans les PMA. L'ONUDI va continuer d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par la nouvelle structure de l'aide et de rapprocher les donateurs classiques, les nouveaux donateurs et les donateurs émergents dans le cadre de coopérations Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Ces initiatives viseront par ailleurs à stimuler les investissements et la coopération technique vers les pays en cause dans le cadre d'une collaboration avec les bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI et les Centres Sud-Sud nouvellement créés.

160. Dans le cadre de l'appui aux PMA, l'accent restera sur les agro-industries, le renforcement des capacités (s'agissant notamment des normes et de la métrologie), le développement des PME, le transfert de technologies et de procédés de fabrication plus propres venus d'une gamme de plus en plus diversifiée de sources et de partenaires du Nord comme du Sud. L'ONUDI va également continuer de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD grâce à une coopération efficace en faveur du développement, un appui consultatif au niveau des politiques et le développement d'un secteur privé conscient de ses responsabilités sociales. De plus, l'ONUDI va mettre au point une nouvelle initiative visant à formuler et mettre en œuvre des programmes spécifiques dans le cadre de l'initiative "Aide pour le commerce" dans huit pays pilotes, en collaboration avec des parties au Cadre intégré renforcé. Grâce à ces activités il est prévu que le volume et la qualité de l'appui apporté par l'ONUDI aux PMA seront renforcés de beaucoup d'ici à la fin de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

## **C.6 Programmes régionaux**

161. Ces éléments de programme seront appliqués en fonction des besoins spécifiques en matière de développement des régions et des pays concernés. À cette fin, des programmes régionaux spécifiques seront mis au point, s'inspirant des divers éléments de programme existants et les intégrant dans des ensembles d'intervention régionaux cohérents régis par la demande, et conçus spécifiquement pour répondre aux besoins de coopération en matière de politique industrielle et de technologie. On trouvera ci-après une description des principales priorités des

programmes régionaux pour l’Afrique, la région des pays arabes, l’Asie et le Pacifique, l’Europe et les nouveaux États indépendants, et l’Amérique latine et les Caraïbes, pour la période 2010-13. Ceux-ci seront affinés dans le cadre de l’élaboration de programmes nationaux spécifiques tenant compte des besoins de développement précis des pays, en fonction du niveau et de la structure de leur développement industriel et économique. En outre, des programmes spéciaux seront élaborés pour tenir compte des priorités d’un autre type – par exemple, les pays les moins développés et les pays en sortie de crise.

### **C.6.1 Programme régional pour l’Afrique**

#### *Tendances récentes et défis à relever*

162. La région africaine a connu un certain nombre d’évolutions favorables ces dernières années. En effet, la plupart des pays africains ont pris des grandes mesures de stabilisation macro-économique au cours de cette période. Plusieurs d’entre eux ont également enregistré une forte croissance de la demande mondiale, ainsi que des prix élevés pour leurs exportations de produits de base, dont le pétrole, ainsi que l’augmentation des capitaux privés et des remises de dette. Pareillement, le passage du protectionnisme à la libéralisation du système commercial mondial a représenté pour l’Afrique d’énormes possibilités de promouvoir son développement commercial et économique. Hormis divers accords commerciaux préférentiels, la région a également bénéficié d’autres régimes privilégiés importants, dont la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique et l’initiative “Tout sauf les armes”.

163. Cette évolution a eu un impact impressionnant: les pays africains ont profité ces dernières années de l’accélération de leur croissance économique, avec un PIB moyen augmentant de 5,7 % en 2006 et de 5,8 % en 2008. Malheureusement, la réponse du secteur industriel à cette évolution est restée modeste, en grande partie à cause des rigidités qui existent du côté de l’offre, elle-même due à la faiblesse des capacités productives et commerciales, la mauvaise qualité de l’infrastructure et la faiblesse de la demande interne. Les effets de ces faiblesses ont été exacerbés par un ensemble de problèmes qui freinent la capacité de la région à intégrer le système commercial multilatéral, l’empêchant de profiter pleinement des nouvelles possibilités commerciales qui lui ont été offertes. Au nombre de ces problèmes figure l’absence d’un milieu économique propice, le manque de capacités productives, de mécanismes de promotion des investissements et d’outils de renforcement du secteur privé, de systèmes appropriés de connaissance et d’innovation et de systèmes d’assurance de la qualité reconnus au niveau international qui permettraient pourtant aux exportations de la région de se conformer aux normes et règlements techniques suivis par les marchés internationaux.

164. Ces facteurs limitent singulièrement le potentiel industriel et commercial et le potentiel de développement de l’Afrique. Il se trouve par ailleurs que la plupart des pays africains connaissent de grandes difficultés dans le secteur agro-alimentaire ou dans le secteur du textile ou du vêtement, secteurs dans lesquels ils jouiraient normalement d’avantages compétitifs. Pour améliorer leurs performances industrielles, il convient donc de promouvoir l’insertion de leurs entreprises dans des chaînes de valeur locales et mondiales dans ces grands sous-secteurs.

165. De plus, la plupart des régions d'Afrique, notamment les zones rurales, souffrent d'un accès limité à l'énergie, ainsi que d'une utilisation peu rationnelle de l'énergie et d'une dépendance trop grande à l'égard de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques de base. L'accès à des sources d'énergie abordables étant le facteur essentiel déterminant la croissance économique et les efforts visant à atténuer la pauvreté, l'Afrique continue de connaître de gros problèmes dans le secteur énergétique. Cela étant, l'Afrique est dotée d'énormes ressources énergétiques encore en grande partie non exploitées, dont, par exemple, le pétrole et le gaz d'Afrique du Nord et le charbon d'Afrique du Sud. Il faut donc impérativement exploiter et intégrer l'ensemble des ressources énergétiques, d'autant que le cours du pétrole est censé suivre sa tendance à la hausse et que les pénuries d'énergie ont un effet délétère sur la performance industrielle et la croissance économique. Enfin, de lourdes menaces continuent de peser sur l'Afrique: la dégradation de l'environnement, la pollution croissante de plans d'eau essentiels et du sol, ainsi que les changements climatiques. Il faudra tenir compte de toutes ces questions lors de la mise au point de structures durables de développement industriel pour la région.

*Réponse de l'ONUDI*

166. Dans ce contexte, la dixième session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2008 a approuvé le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique. Mettant l'accent comme elle le fait sur la transformation des économies africaines grâce à la valeur ajoutée, à la création de richesses et à la création de liens avec le commerce mondial, cette décision représente un changement fondamental pour les perspectives de développement de l'Afrique. L'ONUDI va pleinement appuyer la mise en œuvre du Plan et aligner les services qu'elle fournit à la région africaine avec les objectifs et priorités retenus dans le Plan.

167. Pour que le Plan d'action puisse se concrétiser, sept regroupements de programmes ont été convenus:

1. politique industrielle et orientation des institutions;
2. mise à niveau des capacités de production et des capacités commerciales;
3. promotion de l'infrastructure et de l'énergie pour le développement industriel;
4. ressources humaines pour l'industrie;
5. innovations industrielles, recherche et développement et développement de la technologie;
6. financement et mobilisation des ressources; et
7. développement durable.

168. Dans la plupart des domaines, en particulier dans le contexte des regroupements 1, 2, 3, 4 et 5, l'ONUDI va aider à renforcer les capacités productives et commerciales requises, ainsi que les capacités, compétences et la compétitivité en matière de gestion. D'une manière générale, dans ce contexte, des services de coopération seront assurés pour orienter le développement des politiques industrielles nationales et régionales et renforcer les institutions et l'infrastructure

régionales. En outre, pour renforcer les capacités au niveau de l'offre et le potentiel d'exportation des pays de la région, seront examinées les questions ayant trait à la promotion des investissements, au transfert de technologie, à la création de groupements de PME et de consortiums d'exportation, à la gestion de la qualité et à la conformité aux normes internationales, et à la production plus propre. On notera que l'ONUDI, à la demande des communautés économiques régionales de l'Afrique subsaharienne – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale/Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC/CEEAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) – a mis au point quatre programmes régionaux de modernisation industrielle pour ces régions, en consultation étroite avec la Commission européenne (CE). Les régions sont en train d'intégrer ces programmes dans les programmes régionaux relevant de l'initiative "Aide au commerce" qu'elles examinent avec leurs partenaires de développement de l'Union européenne.

169. De plus, les services de coopération technique de l'ONUDI dans ces régions viseront à encourager les investissements de la diaspora africaine, des fonds d'États souverains, d'autres investisseurs étrangers et du secteur privé et des marchés des capitaux africains, qui sont en essor, les investissements étant susceptibles d'être intégrés à des projets d'investissements régionaux dans le domaine de l'industrie et de l'infrastructure. Des efforts vont être déployés pour favoriser les échanges entre pays africains, dans le but d'intensifier la coopération industrielle entre entrepreneurs africains et, ainsi, de permettre aux entreprises africaines de bénéficier d'économies d'échelle, mais aussi de se spécialiser. Cette façon de procéder renforcera également la possibilité pour les entrepreneurs africains d'accéder aux chaînes d'approvisionnement internationales et d'accroître leur présence sur les marchés internationaux, s'agissant notamment des produits agro-industriels.

170. Dans le secteur de l'environnement et de l'énergie, on insistera sur un certain nombre d'activités visant à renforcer la sécurité énergétique de l'Afrique grâce à la mise en place de politiques et de programmes conçus pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et de démontrer le potentiel et les avantages des technologies relatives aux énergies renouvelables. Ce dernier secteur retiendra tout particulièrement l'attention, dans le but d'accroître l'accès à l'énergie et d'augmenter l'électrification en milieu rural pour améliorer la qualité de vie des populations locales et leur capacité à se lancer dans des activités industrielles. Il sera dûment tenu compte à cet égard des conclusions de réunions récentes de groupes d'experts sur les biocombustibles et les énergies renouvelables et d'autres manifestations comparables organisées par l'ONUDI. Dans le même temps, l'ONUDI va continuer de promouvoir les programmes visant à sauvegarder de manière durable l'environnement, dont des programmes de protection des grands écosystèmes marins, l'adoption de mesures de production plus propre et la création de capacités industrielles dans le domaine de la lutte contre la pollution et la gestion de l'environnement.

## C.6.2 Programme régional pour la région des pays arabes

### *Tendances récentes et défis à relever*

171. La réduction de la pauvreté reste un des problèmes primordiaux pour nombre de pays de la région arabe et le chômage – surtout celui des jeunes – continue de constituer un véritable défi pour le développement économique. Hormis cette tendance générale, la région est marquée par la grande diversité de l'évolution du développement d'une sous-région à l'autre, notamment entre les pays producteurs et non producteurs de pétrole de la péninsule d'Arabie, les pays arabes de Maghreb et les pays arabes de l'Asie de l'Ouest.

172. Dans de nombreux pays de la péninsule arabe et les îles situées au large, l'importance des recettes pétrolières a permis la création d'une infrastructure physique et sociale moderne et a facilité un relèvement considérable du niveau de vie de la population. Ces pays ont mis en place un régime commercial ouvert et tirent profit d'un faible taux d'inflation, de monnaies stables et d'un bon niveau de vie. Deux problèmes se posent toutefois pour leur développement industriel: a) la diversification de leurs économies dans le but de faire cesser la forte dépendance à l'égard du pétrole et b) il conviendrait de délaisser un peu le secteur public pour privilégier le secteur privé.

173. Les pays arabes de la sous-région d'Asie de l'Ouest souffrent des effets de la guerre et de conflits civils – quelquefois directement, d'autres fois indirectement. L'incertitude politique qui accompagne cette situation touche tous les pays de la sous-région, et mine leur capacité de se lancer dans un processus durable de développement économique et industriel. Il faut par ailleurs que cette sous-région remette en état son infrastructure et ses capacités industrielles obsolètes et souvent endommagées.

174. Le gros souci des États arabes d'Afrique est la mise en place d'un cadre stratégique approprié aux niveaux national et sous-régional qui leur permettrait d'atteindre leurs objectifs de développement rural et, en particulier, d'arriver à réduire la pauvreté grâce à la création d'emplois et d'activités rémunératrices. Dans ce contexte, il convient en outre de faire une place au développement du secteur privé et des PME. Ces pays doivent également susciter une croissance durable de la productivité grâce à la diffusion de technologies et à la modernisation et à la remise à niveau de leur secteur industriel d'une manière générale et de leurs agro-industries en particulier. La facilitation des échanges et l'accès aux marchés sont deux autres conditions préalables pour atteindre les objectifs de développement industriel.

175. Dans le même temps, pour le petit nombre de PMA arabes, le principal objectif consiste à sortir d'une pauvreté abjecte et du cycle vicieux engendré par une triple faiblesse: celle des revenus, celle des investissements et celle de la croissance. La stagnation économique de ces pays est imputable au peu d'attention accordée au développement de secteurs productifs, et notamment à l'industrie manufacturière. S'ils ne mettent pas en valeur leur secteur industriel, ces pays ne pourront pas se lancer sur la voie d'un développement économique durable.

176. Dans son ensemble, la région des pays arabes connaît de gros problèmes environnementaux, dont la pollution de l'air et de l'eau, la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, et l'utilisation non rationnelle de l'énergie. La dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, s'agissant surtout des

plans d'eau les plus importants, constituent en effet un grave problème dans la région. Il est largement admis que le renforcement des capacités et l'adoption de politiques relatives à la gestion de l'environnement et à la pollution industrielle deviendront absolument indispensables pour la région.

#### *Réponse de l'ONUDI*

177. S'appuyant sur les tendances et les défis spécifiques identifiés plus haut, le programme de l'ONUDI dans la région des pays arabes restera en grande partie axé sur le développement de l'esprit d'entreprise. Dans ce contexte, il faudra accorder l'attention voulue à la promotion de l'entreprenariat en milieu rural et à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, l'accent étant mis sur l'appui à la création d'emplois et aux possibilités de mener des activités rémunératrices. Le renforcement des "classe moyennes" qui font tant défaut retiendra également l'attention et l'ONUDI va mettre en œuvre des programmes visant le développement du secteur privé, en insistant tout particulièrement sur les agro-industries et sur le développement des PME (dont notamment les regroupements et réseaux de PME). S'agissant des principaux pays producteurs de pétrole, des mesures vont être prises pour favoriser la diversification dans le but d'éviter que ces pays ne soient trop dépendants à l'égard du pétrole brut ou des produits pétroliers.

178. Globalement, le programme de l'ONUDI pour la région des pays arabes durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 portera sur les activités suivantes:

- a) Mise à niveau du secteur industriel afin d'améliorer la compétitivité;
- b) Renforcement des secteurs d'exportation en accordant une attention aux questions relatives à l'assurance de la qualité;
- c) Création et renforcement des Bureaux de promotion des investissements et de la technologie dans la région des pays arabes; et
- d) Renforcement de la coopération Sud-Sud.

179. La stratégie de l'ONUDI visant les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) visera à donner des conseils techniques de grande qualité en vue du développement des ressources humaines et de la mise à niveau des compétences industrielles, d'une plus grande diversification, de la promotion de nouvelles technologies compétitives, de la création de parcs technologiques et de l'innovation de la technologie, de la promotion du secteur privé et de la consolidation de la coopération régionale.

180. Pour les États arabes de la sous-région d'Asie de l'Ouest, l'ONUDI va axer ses activités sur l'élaboration de stratégies et de programmes solides en matière de politique industrielle, y compris de programmes de renforcement de l'entreprenariat dans le secteur privé, la promotion des investissements et de la technologie, l'amélioration de la qualité des produits et le développement des marchés à l'exportation, la promotion du développement rural et des énergies renouvelables et la protection de l'environnement, la gestion de l'eau et la lutte contre les déchets industriels.

181. L'ONUDI va aider les pays de la sous-région d'Afrique du Nord à relever les défis qui se posent pour les industries locales dans le cadre de la zone de libre échange Europe-Méditerranée, d'ici à 2010. Il s'agira de mesures visant à promouvoir la multiplication des échanges compétitifs, et à renforcer le développement du secteur privé et des PME.

182. Les PMA arabes ne pourront tirer profit de la libéralisation des échanges que si les obstacles à la croissance industrielle se trouvant du côté de l'offre sont supprimés et si les capacités productives compétitives sont développées. Ce sera là la priorité de l'ONUDI durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

### **C.6.3 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique**

#### *Tendances récentes et défis à relever*

183. La région de l'Asie et du Pacifique est constituée d'un groupe de pays disparates dont le niveau de développement varie, comme varient leurs difficultés. On trouve d'une part un grand nombre de pays dont la croissance et l'industrialisation progressent rapidement, avec en tête la Chine, l'Inde et certains États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En revanche, on compte également quatorze PMA, dont certains sont sans littoral alors que pour d'autres il s'agit de petits États insulaires en développement.

184. C'est la Chine qui est le principal moteur de la croissance de la région depuis quelque temps, avec un taux de croissance annuel moyen de son PIB d'environ 10 % au cours de la décennie écoulée. D'une manière générale, cette croissance économique s'est traduite par des taux de croissance à deux chiffres dans le secteur industriel du pays. Cette belle performance de la Chine a eu des répercussions positives dans beaucoup d'autres pays de la région, stimulant les échanges et la croissance économique et sortant des millions de personnes de la pauvreté.

185. Malgré les progrès importants s'agissant de la réduction de la pauvreté dans cette région ces dernières années, on y trouve encore plus de 600 millions de pauvres – près des deux tiers des pauvres du monde. Par ailleurs, une majorité significative – là encore, les deux tiers – des pauvres en Asie sont des femmes. La réduction de la pauvreté et le renforcement du rôle des femmes dans le développement sont donc les grandes priorités pour la région à moyen comme à long terme. Heureusement, l'expérience acquise dans les pays en développement et d'industrialisation rapide dans la région ont créé l'occasion de transferts intra-régionaux de pratiques d'excellence dans le domaine de la réduction de la pauvreté et des transferts de technologie. Ces pays connaissant un développement rapide sont également sources d'investissement et constituent des marchés potentiels pour d'autres pays de la région.

186. Bien que variables en étendue et en intensité de pays à pays et de sous-région à sous-région, la région connaît un certain nombre de difficultés de développement. Les écarts de revenus restent un gros problème pour de nombreux pays, même pour les pays à population dense dont la croissance est rapide, comme la Chine et l'Inde. Certains des pays les plus pauvres de la région sont en sortie de crise et ont des capacités institutionnelles très affaiblies, alors que les petits pays insulaires ont du mal à créer des emplois pour leur population, qui est jeune et en progression rapide, et à parvenir à un développement durable. En outre, leur survie même est menacée

par l'augmentation du niveau de la mer, imputable au changement climatique. Dans de nombreux pays, les questions liées à la sécurité énergétique et alimentaire sont absolument prioritaires pour le développement. La région a également souffert d'une grave dégradation de l'environnement dû à un ensemble de facteurs, dont la croissance démographique forte et rapide, une industrialisation et une urbanisation elles aussi rapides, des catastrophes naturelles et la pauvreté.

#### *La réponse de l'ONUDI*

187. La grande diversité de la région Asie-Pacifique va obliger l'ONUDI à adopter une approche différenciée des services d'appui proposés aux pays de la région. D'une manière générale, la mise en place de cadres propices à la création de PME, notamment dans le secteur agro-industriel, restera l'une des priorités de la région. Aussi, les principaux éléments de programme pour la région porteront-ils sur l'appui institutionnel, le développement de regroupements, le renforcement de l'entreprenariat des populations rurales et des femmes, l'infrastructure de la sécurité alimentaire, l'acquisition de compétences et le renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies et l'appui aux agro-industries traditionnelles, et ce dans l'optique de renforcer la productivité.

188. Pour améliorer la compétitivité des pays à faibles revenus et des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure, l'ONUDI va axer son action sur la création ou le renforcement des normes et de l'infrastructure relative à la conformité, les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la création de réseaux d'information et le développement de la technologie. Dans les PMA, notamment dans les pays insulaires du Pacifique, il s'agira avant tout de projets et de programmes de coopération régionale visant l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et les changements climatiques.

189. Le Programme régional pour l'Asie et le Pacifique va en outre accorder une priorité élevée à l'intégration de mesures économiques et environnementales. En particulier, l'ONUDI va promouvoir et mettre en œuvre son initiative en faveur de "l'industrie verte" en Asie et organiser plusieurs conférences internationales sur les industries vertes, les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les changements climatiques dans la région. Une grande priorité sera aussi donnée aux questions ayant trait à la gestion de l'environnement dans les pays où l'industrialisation a déjà bien progressé, dont la Chine, l'Inde et plusieurs pays de l'ANASE. Au nombre des services fournis à ces pays figureront des programmes relatifs au Protocole de Montréal, à l'élimination des POP, et à la production moins polluante et à l'utilisation rationnelle des ressources. Le cas échéant, l'Organisation appuiera aussi le transfert de technologies modernes et respectueuses de l'environnement dans les domaines des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau.

190. Le dynamisme et la diversité des économies de la région représentent un énorme potentiel pour la coopération pour le développement dans les pays de la région, et au-delà. Par le biais des Centres de coopération industrielle Sud-Sud établis en Chine et en Inde, l'ONUDI va encourager la coopération industrielle Sud-Sud en Asie et entre l'Asie et d'autres régions, dans des domaines tels que la promotion des investissements, le transfert de technologie, le transfert de

connaissances et de savoir-faire et le partage de données d'expérience dans le domaine du développement.

#### **C.6.4 Programme régional pour l'Europe et les nouveaux États indépendants (NEI)**

##### *Tendances récentes et défis à relever*

191. Le Programme pour l'Europe et les NEI concerne 29 pays très différents, dont nombre ont connu des conflits au cours des quinze dernières années. Les situations ainsi héritées grèvent fortement la capacité des pays de la région à atteindre leur plein potentiel de développement, en particulier dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans de l'Ouest. De plus, les pays de la région se trouvent à des stades différents de transition entre une économie à planification centrale et une économie de marché, et beaucoup souffrent encore du contrecoup de cette transition, qui a souvent entraîné de forts taux de chômage et des structures de développement inégales au sein des différents pays.

192. L'un des jalons les plus marquants pour la région a été l'adhésion de douze pays à l'Union européenne (UE). Ces pays laissent derrière eux le statut de bénéficiaires de l'aide au développement assurée par les organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. Ils accèdent désormais au statut de "donateurs émergents", et mettent en place leurs propres structures de coopération pour le développement avec d'autres pays d'Europe et de la région des nouveaux États indépendants et au-delà.

193. Les 19 autres pays continuent de pouvoir prétendre à une assistance pour le développement et peuvent être regroupés en quatre sous-régions: l'Asie centrale, le Caucase, les NEI occidentaux (dont la Fédération de Russie) et l'Europe du Sud-Est (y compris la Turquie). Le besoin le plus pressant et le plus urgent est celui de la diversification économique et industrielle. Les efforts déployés par ces pays pour pénétrer les marchés d'Europe occidentale et d'autres marchés dans le monde pour y placer leurs produits industriels sont handicapés par leur impossibilité de se conformer aux différentes normes commerciales, énergétiques, environnementales et sociales qui régissent précisément ces marchés. Par ailleurs, les technologies industrielles utilisées dans ces pays sont souvent obsolètes et dangereuses pour l'environnement, entraînant de forts niveaux d'émissions toxiques et de pollution. Si certains pays d'Europe du Sud-Est et des NEI occidentaux recherchent l'harmonisation avec l'Union européenne, les pays d'Asie centrale et du Caucase s'efforcent plutôt d'accélérer leur intégration au sein de la région des NEI.

##### *La réponse de l'ONUDI*

194. La coopération technique de l'ONUDI avec la région de l'Europe et des NEI est axée sur le renforcement des capacités dans plusieurs domaines interdépendants, dont les mesures stratégiques visant la diversification économique et industrielle, le développement du secteur privé et des PME, la gestion de la technologie et la production plus propre, reflétant une forte demande des pays de la région dans ces domaines. Au cours de la période couverte par ce cadre de programmation à moyen terme (2010-2013), cet ensemble vaste de services d'appui va être retenu, mais on y ajoutera des mesures complémentaires spécifiques en fonction des besoins et des priorités de développement des pays de la région; une approche spécifique va être adoptée pour tenir compte des besoins divergents des donateurs émergents et des

pays encore bénéficiaires d'une aide. Dans ce contexte, l'ONUDI va également encourager la coopération Est-Est dans l'optique de partager les pratiques d'excellence et de faire bénéficier les pays les plus pauvres de la région d'une assistance pour le développement.

195. Durant cette période, l'ONUDI va continuer d'aider les pays de la région à élaborer des mesures visant la diversification de leur économie. Dans ce contexte, on cherchera en particulier à aider les pays à réaliser leur fort potentiel, s'agissant notamment d'atteindre la sécurité alimentaire et d'accroître le volume de leurs exportations grâce au développement et à la modernisation de leur secteur agro-industriel. On continuera de tenir compte de la question du chômage grâce à la promotion des PME et au développement de l'entrepreneuriat, visant notamment les femmes et les jeunes. L'ONUDI va en outre poursuivre son programme régional sur la prévision technologique, dont un volet essentiel consistera à proposer des incitations et une assistance aux entreprises en vue de l'adoption de technologies améliorées pour renforcer leur compétitivité.

196. L'ONUDI va de plus continuer de soutenir les efforts déployés par les pays de la région pour s'intégrer aux échanges internationaux. Pour que ces pays puissent satisfaire aux prescriptions techniques en usage sur les marchés extérieurs, l'Organisation va continuer de les aider à renforcer les moyens de résoudre certaines questions, telles l'évaluation de la conformité, la normalisation, la traçabilité et le contrôle de la qualité. Dans le même temps, pour résoudre les problèmes que posent les normes sociales et environnementales internationales, l'ONUDI va aider à la création d'un Centre régional pour les compétences en matière de responsabilité sociale des entreprises.

197. Soucieuse de résoudre les questions ayant trait au changement climatique et à d'autres questions liées à l'énergie, l'ONUDI va promouvoir des projets sur l'utilisation rationnelle de l'énergie par les entreprises et les normes de gestion de l'énergie, en insistant sur la nouvelle génération de technologies à même d'économiser l'énergie. En outre, l'ONUDI va aider à examiner les possibilités d'avoir davantage recours aux sources d'énergie renouvelables: l'énergie de sources éolienne et solaire, la biomasse, les petits projets hydroélectriques et les biocombustibles. Le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) situé à Istanbul (Turquie) va poursuivre ses recherches sur l'utilisation et l'application de l'hydrogène en tant que source renouvelable d'énergie dans le cadre de projets de démonstration dans la région et dans le monde entier.

198. La production moins polluante et durable restera un programme prioritaire dans le domaine environnemental. Les activités de l'ONUDI vont être élargies grâce à la création de Centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) et au renforcement des CNPP déjà ouverts dans la région. L'Organisation va également continuer d'aider les gouvernements de la région dans le domaine de la gestion de l'eau en favorisant la réutilisation et le recyclage de l'eau, ainsi que le recours aux technologies respectueuses de l'environnement pour minimiser les émissions polluantes. Dans le contexte du Protocole de Montréal et de la Convention de Stockholm, l'ONUDI va dans le même temps poursuivre ses activités visant à éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

### C.6.5 Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

#### *Tendances récentes et défis à relever*

199. Malgré des résultats macroéconomiques plutôt favorables ces dernières années, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes reste confrontée à de forts taux de pauvreté, qui frappe environ un tiers de sa population, soit environ 180 millions de personnes. Quelque 70 millions d'entre eux vivent dans les cinq pays les plus peuplés de la région. L'incidence de la pauvreté est particulièrement aiguë dans les campagnes, et est à la fois cause et effet de l'urbanisation rapide et de l'exode rural dans l'ensemble de la région ces quelques dernières décennies. Dans ce contexte global de pauvreté croissante, les écarts entre groupes à revenus élevés et groupes à faibles revenus, entre les villes et la campagne et entre les régions plus ou moins développées se creusent.

200. Soucieux de tirer profit des possibilités de commerce et d'accroissement des recettes qu'offrent les processus de mondialisation et de libéralisation économique se dessinant depuis les années 1980, les pays de la région ont conclu un certain nombre d'accords de libre échange entre eux et avec leurs principaux partenaires commerciaux en dehors de la région. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux accords Nord-Sud avec les nations industrialisées, par exemple la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA) et l'Union européenne (UE). Cela étant, cette ouverture des économies de la région, tout en créant de nouvelles possibilités, a également exposé ces pays à des pressions et à des chocs compétitifs importants, qui ont appelé des changements structurels divers ayant aggravé l'incidence de la pauvreté.

201. La richesse et l'abondance des divers écosystèmes de la région constituent une base solide pour le développement des économies de la région et pour l'amélioration de la qualité de vie de ses populations. Cependant, la surexploitation de ces ressources, dont l'impact est depuis quelque temps aggravé par les effets des changements climatiques, entraîne une déperdition rapide du milieu naturel, saccagé.

202. Ces conditions générales varient d'une partie à l'autre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais on peut facilement distinguer un certain nombre de sous-régions, qui ont des caractéristiques propres. Les économies d'Amérique centrale sont essentiellement agricoles et se caractérisent par une pauvreté générale alors que la région andine compte des ressources naturelles plus nombreuses ainsi qu'une structure industrielle, tout en connaissant des niveaux élevés de pauvreté en milieu rural. Le Cône Sud et le Mexique ont les économies les plus sophistiquées de la région, mais on y trouve des poches d'incroyable pauvreté, alors que les pays des Caraïbes sont confrontés aux problèmes typiques des petites économies insulaires, dont une forte dépendance à l'égard des importations et les limites de leur marché intérieur, fort réduit.

#### *La réponse de l'ONUDI*

203. Au cours de la période 2010-2013, l'ONUDI va continuer de mettre à profit les succès enregistrés dans le cadre du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mis en place en réponse à la résolution GC.11/Res.1 et approuvé par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'ONUDI en novembre 2007. En plus de l'appui à l'intégration régionale, le Programme vise à renforcer le

dialogue systématique entre le l'ONUDI et les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes dans le but de faciliter un processus ininterrompu d'identification de projets et d'examen des priorités. Comme à l'occasion des périodes précédentes, un certain nombre d'instruments d'appui seront employés pour veiller à la pertinence, pour la région, des priorités thématiques de l'ONUDI, pour renforcer la mise en œuvre de stratégies conjointes de mobilisation des fonds et pour assurer un plus fort impact des programmes de coopération technique de l'ONUDI dans la région. Au nombre de ces instruments figurent en particulier une banque de connaissances industrielles; un mécanisme de coopération intrarégionale Sud-Sud; des voyages d'étude et une communauté virtuelle régionale; un mécanisme visant à renforcer le dialogue intrarégional grâce à des réunions de coordination annuelles de groupes d'experts thématiques en vue de l'élaboration de stratégies techniques régionales et sous-régionales; et un mécanisme visant à encourager les plates-formes de coordination multilatérales au moyen de la création de groupes consultatifs nationaux dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

204. Le Programme va également poursuivre le développement de l'Observatoire pour les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, en tenant compte de la décision IDB.32/Dec.8 du Conseil et des conclusions auxquelles est parvenue la réunion ministérielle sur les énergies renouvelables tenue à Montevideo en septembre 2006.

205. Dans ce contexte, l'ONUDI va chercher à adapter ses projets et programmes de coopération technique aux besoins spécifiques des divers pays et sous-régions constituant la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement de l'intégration des pays de cette région au niveau sous-régional, comptant l'Amérique centrale, la sous-région andine, Mercosur/Mercosul, et les Caraïbes. Au nombre des objectifs à atteindre au moyen de cette intégration figureront le respect des règles et règlements de plus en plus exigeants pratiqués par les marchés extérieurs, l'adoption de normes et de nouvelles stratégies de commercialisation, la modernisation de la technologie, et le recours à des pratiques plus productives visant à accroître la valeur ajoutée et la compétitivité du secteur manufacturier. L'ONUDI a déjà pris des mesures préparatoires pour appuyer ces programmes d'intégration régionale, souvent avec la coopération et la coordination de la CE. L'on s'attend à ce que ces programmes soient pleinement opérationnels au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, notamment dans les sous-régions des Andes, des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

206. Les activités de l'ONUDI en Amérique centrale viseront plus spécifiquement à appuyer le développement de chaînes de valeur agro-industrielles pour répondre aux besoins intérieurs et produire pour les marchés à l'exportation. En revanche, dans les pays à revenus plutôt intermédiaires, c'est-à-dire dans la région andine, et dans les pays à faibles revenus du Cône Sud, il s'agira plutôt d'améliorer la compétitivité industrielle grâce à la promotion de regroupements de PME, de consortiums d'exportation, d'infrastructures pour la qualité et le respect des dispositions, mais aussi d'appuyer l'élaboration de politiques industrielles. Dans les économies plus puissantes du Cône Sud et au Mexique, les projets de l'ONUDI seront essentiellement axés sur la création de chaînes de valeur agro-industrielles dans les zones les plus pauvres, pour la plupart rurales, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Pour les économies insulaires des Caraïbes, on visera à

renforcer la valeur ajoutée de la production agro-alimentaire existante de manière écologique et durable; des négociations sont actuellement en cours avec le Fonds pour l'environnement mondial dans l'optique de mettre au point un programme en ce sens.

207. Par ailleurs, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doivent mettre au point des stratégies pour pouvoir répondre aux nouveaux défis qui se posent au niveau de l'intégration régionale, notamment la conformité avec les règles et règlements plus contraignants qui existent sur le marché, l'adoption de normes, de nouvelles stratégies de commercialisation, la modernisation de la technologie et le recours à des pratiques plus productives susceptibles d'ajouter de la valeur et de renforcer la compétitivité du secteur manufacturier. Il conviendrait donc d'ajuster les modèles économiques et les activités manufacturières des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à ces nouvelles réalités.

208. Les perturbations environnementales auxquelles sont confrontés bon nombre des pays d'Amérique latine et des Caraïbes montrent à quel point la réduction de la pauvreté et le développement industriel durable ne seront possibles que si les questions environnementales et sociales sont correctement intégrées dans les stratégies, politiques et plans industriels, avec partage des responsabilités à tous les niveaux des institutions privées et publiques de la région. L'ONUDI va donc continuer d'offrir ses services dans les domaines de la production industrielle plus propre, de l'énergie renouvelable et abordable à des fins productives, et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, éléments indispensables pour assurer l'exploitation durable des ressources matérielles de la région à des fins de production industrielle.

#### **D. Cadre régissant la gestion du programme**

209. Dans l'exécution de ses programmes et activités, l'ONUDI va continuer de suivre une démarche fondée sur la demande et axée sur les résultats, en s'appuyant sur les principes d'appropriation et de direction par les pays eux-mêmes. L'Organisation consultera en permanence ses homologues nationaux et locaux et coopèrera avec les donateurs, les partenaires de développement relevant ou non du système des Nations Unies, et ce pour veiller à ce que ces programmes et activités aient les résultats souhaités, au niveau des orientations générales et des institutions. Dans le contexte d'une cohérence plus poussée à l'échelle du système, l'ONUDI va, comme d'habitude, travailler de près avec l'équipe de pays des Nations Unies, pilotée par le coordonnateur résident pour renforcer l'impact de ses programmes et activités et aider à réduire le coût des transactions pour les gouvernements. L'ONUDI va en outre contribuer à la coordination inter-organismes pour la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports.

210. Le cadre de gestion des programmes vise à fournir une orientation générale pour l'appui aux programmes, indispensable pour mener à bien le programme de travail tel que figurant dans le présent document sur le cadre de programmation à moyen terme.

## D.1 Objectif de gestion et valeurs pratiquées par le personnel

211. Pour assurer une mise en œuvre harmonieuse des nombreuses activités programmatiques interdépendantes, il faut à l'ONUDI non seulement une orientation stratégique d'ensemble et l'évaluation continue des résultats et des moyens d'en tirer parti, mais encore un programme solide de services d'appui. Dans le droit fil de ce double objectif pour la gestion du programme de l'Organisation, l'ONUDI a formulé un objectif de gestion primordial, comme suit:

*Les activités programmatiques de l'ONUDI, s'appuyant sur le cadre dans lequel s'inscrivent les résultats, sont originales, ciblées et cohérentes dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation; elles bénéficient d'une assistance adéquate de la part de services d'appui efficaces et efficaces, et suivent les principes reconnus au niveau international en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et la coopération internationale pour le développement.*

212. Compte tenu de ce principe de gestion d'ordre général, l'ONUDI va favoriser les valeurs ci-après, qui devraient guider le personnel dans tous les domaines:

- Engagement: Les fonctionnaires de l'ONUDI croient résolument au mandat de l'ONUDI et aux objectifs de développement convenus au niveau international et se sont engagés en faveur de l'Organisation et de l'ensemble du système des Nations Unies.
- Excellence: Les fonctionnaires de l'ONUDI sont à la pointe des pratiques d'excellence dans leurs domaines respectifs, ont des compétences pointues qu'ils s'attachent à préserver par le biais de la formation continue; ils sont consciencieux et efficaces et se donnent du mal pour trouver des solutions durables.
- Travail d'équipe: Les fonctionnaires de l'ONUDI encouragent le travail d'équipe et l'accompagnement au sein de l'Organisation et favorisent les activités et l'apprentissage conjoints avec les institutions partenaires.
- Souci d'obtenir des résultats: Les fonctionnaires de l'ONUDI alignent les ressources humaines et financières qui leur ont été confiées avec les résultats stratégiques de l'Organisation et mettent en place des systèmes intégrés de planification, de gestion, d'évaluation et d'établissement de rapports.
- Créativité: Les fonctionnaires de l'ONUDI encouragent l'innovation, profitent des occasions qui se présentent et maximisent l'efficacité à tous les niveaux.
- Responsabilité: Les fonctionnaires de l'ONUDI favorisent une culture de responsabilité personnelle et d'obligation redditionnelle pour répondre aux

normes de performance les plus élevées et atteindre les résultats recherchés.

Intégrité:

Les fonctionnaires de l'ONUDI donnent la priorité absolue à l'Organisation, défendent les intérêts de l'Organisation, n'abusent jamais de leur pouvoir ou de leur autorité, résistent à toute pression politique abusive, et réagissent rapidement en cas de comportements contraires à la déontologie.

Durabilité:

Les fonctionnaires de l'ONUDI s'efforcent de mener des activités neutres en carbone et à faibles émissions à tous les niveaux de l'Organisation.

## **D.2 Développement des ressources humaines et intégration de la dimension femmes**

213. Les ressources humaines et l'efficacité de leur gestion sont des facteurs déterminants pour la performance organisationnelle. Des améliorations qualitatives vont continuer d'être apportées à la gestion des ressources humaines au cours de la période couverte par ce cadre de programmation à moyen terme, et seront accélérées dans un certain nombre de domaines, dont les suivants:

a) Gestion des résultats axés sur des éléments de preuve, faisant appel aux principes de la gestion axée sur les résultats et l'évaluation inversée;

b) Programmes d'apprentissage déjà existants s'appuyant sur une politique d'apprentissage encourageant la mise à niveau des compétences et le développement professionnel; et

c) Communication efficace, dialogue permanent et relations constructives entre le personnel et la direction.

214. Les programmes d'apprentissage organisés par l'ONUDI visent également à faire acquérir aux fonctionnaires les connaissances qu'il leur faut pour assurer les fonctions d'appui programmatique requis, dont par exemple les achats. Une formation obligatoire, accompagnée de la délivrance d'un certificat, a déjà été mise en place dans ce domaine et sera renforcée plus encore pour toucher l'ensemble du personnel pertinent des bureaux extérieurs. L'on continuera également de veiller à l'amélioration des compétences techniques et de gestion du personnel en lui proposant de nombreuses possibilités de formation, en interne comme à l'extérieur. Des partenariats vont être conclus avec des entreprises et des institutions de recherche locales pour créer des possibilités de formation pour le personnel.

215. Les fonctionnaires vont être nombreux à atteindre l'âge obligatoire de la retraite au cours de la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme, et des mesures effectives d'organisation de la relève sont en train d'être mises en place. Ces mesures vont bien au-delà de simples plans de recrutement, et prévoient notamment un mécanisme de roulement du personnel entre le siège et les bureaux extérieurs, ainsi que la poursuite du Programme des jeunes administrateurs, lequel vise également à appuyer la rétention de connaissances. Des mesures visant à faciliter la progression des carrières, notamment grâce aux possibilités d'affectations latérales, vont également être prises au cours de cette période. Le système de promotion va faire l'objet d'un examen pour l'aligner sur l'orientation stratégique et l'évolution démographique de l'Organisation.

216. La transparence et la responsabilité vont être renforcées grâce à l'introduction du Code de conduite de l'ONUDI, qui s'appuiera, entre autres, sur le Code de conduite adopté par la Commission de la fonction publique internationale. Cette mesure sera complétée par l'introduction d'un programme de divulgation d'informations financières.

217. La communication avec les fonctionnaires restera importante. Plusieurs initiatives déjà en place vont se poursuivre et d'autres seront introduites. Au nombre de ces initiatives figurent les rencontres périodiques entre le Directeur général et le personnel, les réunions trimestrielles du Conseil du personnel avec les cadres supérieurs, des réunions régulières de la Commission consultative mixte, durant lesquelles différentes questions ayant trait au personnel sont examinées et, enfin, les initiatives plus récentes dites de "portes ouvertes" mises en place dans un certain nombre d'unités.

218. L'ONUDI reconnaît que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier sur le plan économique, ont un impact positif sur la croissance économique et le développement industriel durables. Dans cette optique, l'ONUDI s'est engagée à intégrer la question des femmes dans tous ses programmes, politiques et pratiques organisationnels, et ce comme moyen d'atteindre les objectifs que sont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Dans la sphère programmatique, cet engagement comprend notamment un effort conscient pour promouvoir ces objectifs dans tous les programmes et projets de l'Organisation. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'engagement prend la forme de mesures organisationnelles accélérées, grâce à des politiques et des pratiques proactives visant à atteindre des résultats concrets sur le plan de la parité, et donc de bénéficier de la diversité des expériences.

### **D.3 Mobilisation des ressources**

219. Pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, l'ONUDI va s'efforcer de trouver un ensemble équilibré d'activités couvrant ses trois priorités thématiques. Pour ce faire, il faudra accorder une grande importance à la mobilisation de ressources financières suffisantes pour appuyer les activités programmatiques de l'Organisation.

220. Depuis quelque temps, l'action de mobilisation de l'ONUDI va en se renforçant; elle continuera sans doute sur cette voie à l'avenir; la promotion permanente de partenariats avec d'autres organisations de développement et de financement ainsi qu'avec les organismes du secteur privé et de la société civile aura des répercussions bénéfiques au niveau de la mobilisation des ressources. Se fondant sur les tendances encourageantes du passé et supposant que les ramifications de la crise financière actuelle seront limitées, l'on espère que ces efforts de mobilisation des ressources seront couronnés de succès.

221. Comme il en est rendu compte dans le Rapport annuel de l'ONUDI 2007, le niveau des ressources financières mobilisées pour les activités de coopération technique de l'ONUDI est passé de quelque 120-130 millions de dollars par an en 2005-2006 à 172 millions de dollars en 2007 et atteignait déjà la cible prévue pour 2011 dans le cadre de programmation 2008-2011, à savoir 170-200 millions de dollars. En supposant que les donateurs continuent de privilégier les trois priorités thématiques de l'ONUDI, on prévoit que cette croissance progressive va se

poursuivre au cours de la période 2010-2013. On peut s'attendre à ce que d'ici à 2013 le volume annuel du financement du programme avoisine les 220 millions de dollars.

222. Si l'on ventile la somme mobilisée en 2007, à savoir 172 millions de dollars, on constate que la part des contributions versées par les États pour les thèmes prioritaires continue d'augmenter, alors que la part des ressources provenant de fonds multilatéraux dans le domaine des accords internationaux sur l'environnement ont diminué, encore que, en chiffres absolus, il y ait une légère augmentation. L'on s'attend à ce que cette tendance se poursuive. Par ailleurs, à compter de 2008, il est prévu que le financement en provenance de fonds d'affectation spéciale multi-donateurs augmentera, pour représenter une somme pouvant atteindre 20 millions de dollars par an. Il s'agit d'un certain nombre de pays en situation de sortie de crise, des huit pays pilotes parties à l'initiative "Une ONU" ainsi que d'autres fonds multidonateurs. Il est prévu que ces derniers financeront essentiellement les activités relevant du thème "réduction de la pauvreté grâce aux activités productives" contribuant ainsi à un financement plus équilibré entre les trois priorités thématiques.

223. D'après le Secrétariat, cette augmentation est partiellement imputable à la place de plus en plus importante donnée par l'Organisation à des domaines dans lesquels elle bénéficie d'avantages comparatifs forts – position qui lui est reconnue – et où elle répond à une demande croissante et à des priorités convenues au niveau mondial. L'ONUDI va continuer de faire connaître et de faire valoir l'importance de ces domaines d'intérêt, tout en cherchant à renforcer plus encore sa coopération avec les organisations complémentaires, et ce de manière à pouvoir donner un service plus complet, à la fois à ses clients et à ses donateurs. On en espère la poursuite d'une évolution très positive du financement des programmes prioritaires de l'ONUDI.

224. Les efforts déployés par l'ONUDI en vue de mobiliser les ressources requises pour concrétiser son action seront appuyés par le maintien des trois thèmes prioritaires et leurs éléments de programme correspondants, axe central du travail de l'Organisation. Comme le montre l'expérience acquise à l'occasion du cadre de programmation à moyen terme 2008-2011, la définition claire des thèmes prioritaires et des activités programmatiques de l'Organisation permet de mieux promouvoir l'action de l'Organisation, et permet aux États Membres en développement comme aux donateurs de mieux comprendre la situation. Cette clarté permet en outre une plus grande efficacité grâce aux économies d'échelle réalisées et à la mise en place d'approches et d'outils plus efficaces. Le lien manifeste entre les trois domaines prioritaires et les priorités de développement de la communauté mondiale, telles que définies par le Sommet du Millénaire et les accords internationaux ultérieurs dans le contexte du financement des activités ayant trait au développement, au changement climatique et au développement durable, ainsi que de l'initiative "Aide pour le commerce", facilite la sensibilisation à l'action de l'ONUDI. Forte de la mise en place, en 2008, d'une unité spéciale chargée de la sensibilisation du public, l'ONUDI sera en meilleure position pour tirer profit de toutes ces occasions qui se présentent.

225. La clarté permanente de l'action de l'Organisation va permettre à celle-ci de poursuivre sa politique de partenariat avec les organisations ayant une action complémentaire dans chacun de ses domaines thématiques prioritaires. De nombreux partenariats de ce type ont déjà été conclus – avec la FAO, le FIDA,

l'OIT et le PNUD dans le contexte de la réduction de la pauvreté grâce aux activités productives, avec l'OMC dans le cadre du thème du renforcement des capacités commerciales, et avec le PNUE dans le contexte du thème environnement et énergie. Ces partenariats existants vont être renforcés au cours de la période 2010-2013, et de nouveaux partenariats avec des organismes complémentaires vont être conclus. Ces partenariats vont permettre d'accroître la visibilité (commune) des organisations concernées, de souligner les contributions que l'ONUDI peut apporter au développement, de faciliter la mobilisation des ressources et de renforcer l'impact des activités conjointes.

226. Comme par le passé, l'on s'attend à ce que le thème relatif au renforcement des capacités commerciales soit le moteur d'une mobilisation accrue des ressources. Plus spécifiquement, la coopération avec la Commission européenne dans le domaine du renforcement des capacités au titre des Accords de partenariat économique et le vif intérêt manifesté par les donateurs pour l'action dans le cadre de l'initiative "Aide pour le commerce" va continuer d'ouvrir de nombreuses possibilités pour l'ONUDI d'aider les États Membres dans ce domaine essentiel du développement. Les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie représentent un deuxième secteur qui prend de l'importance, et font l'objet d'une demande croissante des pays en développement, ainsi que d'un intérêt soutenu de la part des donateurs internationaux, en partie en réponse à la forte augmentation des prix de l'énergie. Un troisième domaine où l'on attend un intérêt croissant est celui des polluants organiques persistants, encore que les projets dans ce domaine appellent des cofinancements considérables de la part de l'ONUDI pour pouvoir débloquer les crédits disponibles pour ces questions auprès du Fonds mondial pour l'environnement. L'ONUDI est en train de consulter les donateurs sur la possibilité de constituer un fonds multi-donateurs à cette fin.

227. Chaque fois que possible, l'ONUDI va chercher à mobiliser des fonds d'autres sources pour financer son action, dont le secteur privé, mais il faut bien reconnaître que dans de nombreux cas, il s'agira de contributions en nature ou de modalités de coopération et non de financement à proprement parler.

#### **D.4 Rôle des bureaux extérieurs et mobilité du personnel**

228. Depuis longtemps, les États Membres de l'ONUDI demandent à l'Organisation de décentraliser sa structure en renforçant sa présence sur le terrain. D'importantes mesures en ce sens ont été prises en 2006, date à laquelle une nouvelle politique de mobilité du personnel sur le terrain a été introduite, à la suite de laquelle de nombreux fonctionnaires ont été affectés aux bureaux extérieurs. Il a ensuite été procédé à de nouveaux recrutements et aux affectations correspondantes aux bureaux extérieurs. Grâce à ces mesures, il est prévu que tous les postes de représentant de l'ONUDI seront pourvus d'ici à la fin 2008.

229. De manière analogue, les compétences techniques des bureaux extérieurs ont elles aussi été renforcées et, désormais, tous les bureaux régionaux accueillent des administrateurs de l'ONUDI recrutés sur le plan international ou national, voire les deux. On continue de recruter au niveau des administrateurs, ce qui renforcera plus encore les bureaux extérieurs et leur capacité opérationnelle. Par ailleurs, le nombre de bureaux de l'ONUDI créés dans le cadre de l'accord de coopération avec le PNUD a été porté à 16. Compte tenu de cette évolution, doublée du réseau de centres de liaison de l'ONUDI, la présence de l'ONUDI sur le terrain compte

désormais 51 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs ou de rang supérieur, ce qui constitue une base équilibrée assurant une représentation efficace sur le terrain.

230. La présence de personnel technique dans les bureaux extérieurs est un des volets essentiels de la stratégie de l'ONUDI pour faire davantage participer les bureaux extérieurs à l'identification, la formulation et la mise en œuvre de programmes et projets de coopération technique. Grâce aux nouvelles approches de programmation et de financement découlant de l'initiative "Unis dans l'action", et celle du Fonds espagnol pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et dans le contexte du cycle de préparation du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la présence de l'ONUDI sur le terrain est de plus en plus importante pour assurer la participation pleine et entière de l'Organisation à ces processus. S'il n'est pas envisagé que l'ONUDI puisse être et soit effectivement présente dans tous les pays, l'Organisation va ajuster ses procédures opérationnelles pour faire en sorte qu'elle puisse prendre pleinement part à ces activités sur le terrain, grâce à l'élargissement et au renforcement de sa présence.

231. Dans ce contexte, on prévoit au cours de la période 2010-2013 une demande accrue de voir renforcer le rôle et la capacité d'exécution des bureaux extérieurs. On s'efforcera en tout premier lieu à une utilisation plus rationnelle des ressources, grâce notamment à l'initiative de remise à plat des processus lancée par le Directeur général. Les mesures prises au titre de ce programme permettront de rationaliser et de renforcer plus encore la capacité des bureaux extérieurs, tout en renforçant les capacités du personnel national engagé par ces derniers.

232. La mission du premier groupe de fonctionnaires affectés dans le cadre de cette politique de mobilité sur le terrain va prendre fin durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme. Tous les efforts vont être déployés pour assurer un roulement harmonieux grâce à une bonne planification. L'Organisation va également continuer de faire en sorte que ces fonctionnaires affectés sur le terrain soient correctement préparés grâce à un programme polyvalent de formation initiale, avant même leur affectation.

#### **D.5 Remise à plat des processus**

233. La remise à plat des processus est une approche de la gestion visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des processus de l'ensemble de l'Organisation. Dans ce contexte, le recours à la technologie de l'information est un outil habilitant qui permet de renforcer l'efficacité de l'Organisation.

234. Il s'agit de simplifier et de rationaliser les processus utilisés par l'ONUDI. La remise à plat va permettre de diagnostiquer les points de congestion et vise à identifier les principaux points de contrôle, à les renforcer le cas échéant et à les appliquer de manière efficace de manière à veiller à la permanence d'une structure de contrôle rigoureux. Les flux d'information entre le Siège et les bureaux extérieurs sont en cours d'amélioration grâce aux améliorations apportées à la connectivité et à l'accessibilité.

235. En ce qui concerne l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (Normes IPSAS) et dans le but de reconnaître l'évolution du modèle de gestion au fil des années, un projet de remise à plat des processus a été lancé en

2008. Ce projet, portant sur plusieurs années, va permettre à l'Organisation de mettre à plat ses processus actuels, et de les remanier en fonction des besoins du moment dans le domaine de la gestion et des opérations. Les nouveaux processus devraient non seulement accroître l'efficacité, mais aussi permettre une meilleure interface avec la structure de contrôles internes et donc contribuer aux principes de gestion adoptés.

236. Ces mesures vont en outre simplifier l'application du système Agresso Enterprise Resource Planning, le paiement des consultants, l'élaboration de budgets pour les projets de coopération technique, la mise en place de mécanismes d'établissement de rapports sur les projets et le suivi des achats décentralisés.

237. Cette remise à plat va permettre non seulement d'améliorer le moral et la performance du personnel en supprimant les obstacles bureaucratiques, mais aussi d'améliorer la responsabilité et d'entraîner des économies considérables d'argent et de temps. L'ONUDI est fermement engagée dans cette remise à plat et va veiller à un cycle constant d'amélioration des processus. Il s'agira entre autres choses d'incorporer des améliorations dans l'usage de la technologie de l'information dans l'ensemble de l'ONUDI.

#### **D.6 Achats**

238. Les procédures d'achat vont être en permanence modifiées et rationalisées pour rendre compte de l'évolution qui se dessine sur les marchés internationaux et au sein du système des Nations Unies dans l'optique d'une plus grande transparence, d'une plus grande responsabilité et d'une plus grande efficacité des processus d'achat. De nouveaux systèmes informatisés vont être introduits pour les achats et, associés à l'application systématique d'achats électroniques, vont beaucoup contribuer à l'efficacité et à l'économie du processus d'achat. Ce travail va permettre d'approfondir la coopération de l'ONUDI avec d'autres organisations des Nations Unies dans le but de parvenir à des économies d'échelle et d'harmoniser les processus d'achats. Les mesures prises vont renforcer plus encore les mécanismes de planification des achats en ce qui concerne la qualité et le rendement des acquisitions, et l'efficacité et la transparence des activités ayant trait aux achats. Pour appuyer l'amélioration de ces activités, un programme exhaustif de formation aux achats va être mis en place sur une base régulière.

#### **E. Mesures que le Conseil pourrait prendre**

239. Le Conseil voudra peut-être prendre note de l'information figurant dans le présent document.

## Annexe

### Liste des abréviations et acronymes

ACP	États d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, signataires de la Convention de Lomé
ADPIC	Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AIE	Agence internationale de l'énergie
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
APE	Accord de partenariat économique
CAC	Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CAD-OCDE	Comité d'aide au développement – Organisation de coopération et de développement économiques
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Centre du commerce international
CE	Communautés européennes
CEDAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO <sup>2</sup>	gaz carbonique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DPI	droits de propriété intellectuelle
DSRP	documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
ISO	Organisation internationale de normalisation
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Mercosul	Mercado Comum do Sul (portugais)
Mercosur	Mercado Común del Sur (espagnol)

N <sub>2</sub> O	oxyde d'azote
NEI	nouveaux États indépendants
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTC	obstacles techniques aux échanges
PIB	produit intérieur brut
PMA	pays les moins avancés
PME	petite et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	polluant organique persistant
PPP	partenariat public-privé
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SF <sub>6</sub>	hexafluorure de soufre
SPS	mesures sanitaires et phyto-sanitaires
SPX	bourses de sous-traitance
TIC	technologie de l'information et des communications
UE	Union européenne
VAM	valeur ajoutée dans le secteur manufacturier
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques